



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
**SETTIMANALE CORSU**

## ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE



# FOUILLES PRÉVENTIVES DANS LE PORT DE PORTO-VECCHIO

Photos fournies par EVEHA

1,75€



PATRIMOINE

FOUILLES PRÉVENTIVES DANS LE  
PORT DE PORTO-VECCHIO

P6 & 7

ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
DETTI È FATTI P5 • AGENDA P8  
DÉMOCRATIE P17  
ENVIRONNEMENT P18  
LINGUA P20  
CARNETS DE BORD P22  
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité  
que nous assurons pour les annonces qui nous sont confiées,  
nous vous rappelons que c'est

**le mardi avant 16 heures impérativement**  
que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions avec  
devis préalables ou conditions particulières...

**Monsieur Albert TAPIERO** - service annonces judiciaires et légales  
tél. **04 95 32 89 92** - E-Mail : **al-informateurcorse@orange.fr**

**Madame Bernadette BENZAZZI** - secrétariat-comptabilité  
tél. **04 95 32 04 40** - E-Mail : **gestion@corsicapress-editions.fr**

« **L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE** »  
vous accueille désormais à sa nouvelle adresse :

*114 Rue Claude Papi*  
*Imm. Agostini – Z.I Erbajolo*  
**20600 BASTIA**

## À LA UNE

FOUILLES PRÉVENTIVES  
DANS LE PORT DE  
PORTO-VECCHIO

P6 À 7

OPINIONS  
DETTI È FATTI  
PATRIMOINE  
AGENDA  
DÉMOCRATIE  
ENVIRONNEMENT  
LINGUA  
CARNETS DE BORD  
ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P6 &amp; 7

P8

P17

P18

P20

P22

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

## DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR  
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :  
**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99  
journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition  
**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40  
informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction  
**Eric Patris** : 06 44 88 66 33  
eric.patris-sra@icn-presse. corsica

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Secrétariat  
**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36  
gestion@corsicapress-editions.fr

## ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23  
al-informateurcorse@orange.fr

## COR SICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€  
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,  
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques  
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009  
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

**S**uventi inde st'editoriali, ci piaci à cuntavvi affari appena strasudinariii cuncirnen-  
du a Corsica, soprattuttu quand'elli sò ripigliati è spartuti di manera virali nant'à  
i reti siciali. Ni pudariamù ritena dui stavolta ch'ùn sò mancu appena storii di maca-  
gna. A simana passata, un arrighjstramentu telefonicu veru hè statu publicatu in un  
post videò, prima d'essa cacciatu da internet. Pà riassuma in furia i cosi, si trattava di  
un pinzutu ch'è chjamatu a piattaforma di u cuntrollu aereu d'Aiacciu pà falli una  
dumanda : cambià i corridori ! Ma parchi una dumanda cusì scema ? Par via di l'avviò  
ch'è passani sopra a so casa induv'ellu stà quattru mesi ogni annu. U più bellu, hè ch'è  
l'uparatrici à u telefonu hà tinutu un calmu da renda ghjilosi i monachi tibetani. O  
cumpà, s'è tù un vulii micca essa disturbatu da u rimori di l'ATR, ci saria vulsutu à  
custruisca piuttosto nant'à l'isula di Santa Lena ! Dumanda puru à Nabuliò ciò ch'ellu  
ni pensa... Infini, l'altru dulciumu di i reti siciali c'hè prupostu da un omu ch'è paria  
bellu seriu quand'ellu hà publicatu u so missaghju nant'à Facebook. L'hà fattu inde  
un gruppu ch'è si chjama « Corse Vacances Tourisme et Loisirs », induv'elli ci sò più  
di 115 000 altri membri ch'è cercani tutti l'infurmazioni ch'è li pudariani ghjuvè. Si ch-  
jama Thomas, stà in cuntinenti sicuramenti, è hà scrittu què : « Bonghjornu à tutti  
! Aghju da vena in Corsica da qu'è à pocu è vulariu sapè s'elli ci sò stazioni essenza ? »  
À mezu à i centunai di risposti piuttosto ironichi, una di i più belli hè stata quilla di  
l'anzianu ghjucadori di ballò profizionali ch'è hà purtatu a maglia di u SC Bastia, Ju-  
lian Palmieri : « Di sicuru, avemu stazioni serviziu è ancu di più : avemu l'acqua, l'ele-  
tricità è u gaz. Inveci, u solu problema hè ch'è no avemu missu tuttu in u listessu  
cunduttu... » O belli, u Catenacciu pà noi Corsi, ùn hè micca solu à a vigilia di Pasqua...

■ **Santu CASANOVA**

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos ?  
**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?  
**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?  
**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN**  
Pour nous écrire : [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**En ce mois des fiertés, et de plus avec l'organisation de la première Marchja di à Bastia il n'en fallait pas plus pour agiter le petit monde de l'internet insulaire.**

Prévisible si l'on peut dire et malheureusement les hostilités ont débuté plusieurs jours avant que le cortège ne s'élançe dans les petites rues du centre-ville.

Un sujet hautement sensible sur les réseaux. LGBT, LGBTQIA+, 2ELGBTQIA+, autant d'acronymes pour autant de genres, d'identités, qui tout au long de l'année pour ne pas dire depuis la création des réseaux sociaux enflamment les tweets, menacent de manière aberrante les uns et les autres pour une simple question d'apparence, d'attirance et évidemment d'orientation sexuelle.

Mais avec une nouveauté cette fois ci ! La Corse était au centre de l'attention, si bien que les médias nationaux y ont prêté une oreille attentive, attirés peut être eux aussi par la réaction que cela provoquera chez les insulaires Anti LGBT. Des images de fourches et de bûcher étaient peut-être attendues du côté des rédactions parisiennes. Stéréotype quand tu nous tiens !

Gay Pride + Corse, ces deux mots clefs ont suffi à ouvrir la boîte à fantômes. L'imagination débordante des internautes voyait déjà les chars descendre le boulevard Paoli, affublés aux couleurs de Priscillia folle du désert et de pompiers bodybuildés reproduisant les chorégraphies de Magic Mike. Cliché là aussi quand tu nous tiens !

Une passe d'arme virtuelle qui n'a pas échappé à la manifestation bastiaise.

Fort heureusement les messages de soutien, comme celui du Président de l'Exécutif étaient bien plus nombreux sur les réseaux sociaux, que les messages de haine.

Finalement, une marche qui comme à de nombreux endroits sur la planète s'est déroulée normalement, rassemblant un peu plus de 200 personnes laissant derrière les rumeurs de l'internet et posant dans la rue IRL, les grands enjeux qui concerne la communauté LGBT de Corse, à commencer par le respect de leur identité. ■ CG



**Gilles Simeoni** @Gilles\_Simeoni · 7 h  
Première « marche des fiertés » en Corse. Des témoignages émouvants, qui disent les souffrances au quotidien, notamment pour les jeunes. Et une demande légitime : pouvoir vivre heureux, dans une société respectueuse de la liberté et des droits de chacun.



**Agence France-Presse** @afpfr · 8 h  
Drapeaux arc-en-ciel, éventails fuchsia et banderole clamant en langue corse "L'amour gagne toujours": quelque 200 personnes ont participé samedi à Bastia à la première "marche des fiertés" de cette ampleur en Corse #AFPTV



**Taravesu** @Ziteddacciu · 9 h  
En réponse à @Ziteddacciu et @Corse.Matin  
Évitons de devenir des caricatures. Il y a des corses homos, ça change pas la virilité des corses en général, ne soyons pas des caricatures de jeunes de cités. En revanche ce type de manif n'a pas de sens car la communauté LGBT en Corse est sûrement la plus à l'abri.



**Muscateddu** @BarDuSport · 1 j  
En réponse à @Corse.Matin  
Les LGBT sont des pervers qui embarquent les enfants dans leurs délirs. Les homosexuels normaux n'ont pas besoin d'étaler leur sexualité et le vivent très bien.



**Dr\_Mat** @Lawgiste · 1 j  
Voilà la manif #LGBT de la Corse. Beaucoup de bruit sur twitter pour ça. Risible.

🚩 LGBT : francisata.



**Princesse Sucrée** @Sucraline · 6 h  
«C'est très important d'être ici. Nous sommes ici pour dire qu'on existe, qu'on est là et qu'on est fier d'être là et dire qu'être Corse et LBGT, c'est possible ! On ne veut plus se cacher, on ne doit plus se cacher.»

Fière d'avoir porté notre message dans la rue et nos médias !

### HUMEUR

## L'aspirateur intelligent, Elon Musk et Dumbledore

J'ai un AI, un aspirateur intelligent, un robot. Je l'adore ! Il fait le tour de la maison, ramasse les saletés, s'en va vider tout ça et, si je le lui demande, passe la serpillère. Je le commande à distance, depuis mon téléphone. Le top ! Enfin, en général. Parfois, je le trouve coincé entre deux chaises ou endormi dans un coin. Ce n'est pas trop grave, je le réveille et il repart. L'autre jour, c'était un peu plus gênant: il a renversé la litière du chat, en a étalé partout et m'a dilué ça à la serpillère. J'avais des invités, auxquels j'avais vanté ses talents. Que j'ai eu honte ! Lui, non. Il était dans son coin-rechargement, fier de son œuvre.

Alors, hier soir, quand j'ai entendu Elon Musk à la télé, parler de civilisation humaine à préserver, quitte à ce que ce soit sur d'autres planètes, puis parler de l'IA, l'intelligence artificielle, qu'il faut réguler car elle dangereuse pour cette même civilisation avant de reconnaître que, lui aussi, il en a une d'IA en route et qu'il a même créé X.AI, une nouvelle entreprise qui s'occupe de ça, je me suis inquiétée. D'autant que j'avais passé un coup de fil au vendeur de mon AI, mon aspirateur intelligent, et qu'il m'avait expliqué qu'il avait dû y avoir un bug, que c'était sans doute dû aux coupures de courant de l'orage, que c'est ça qui avait dû désorganiser les programmes...

Et s'il y a des coupures de courant, si les câbles sous-marins sont sectionnés et les serveurs en rade, elle fait quoi l'IA ? Si la civilisation est en danger, je m'arrange avec Dumbledore : il faut qu'il m'invente un briquet qui ne coupe pas seulement la lumière, mais carrément le courant. La litière, on la nettoiera au balai-brosse. ■ Claire GIUDICI

## LA BRIGADE NAUTIQUE D'AJACCIO SE DOTE D'UNE NOUVELLE EMBARCATION PLUS PERFORMANTE

Depuis la base d'Aspretto, il lui faudra désormais 1h10 pour rallier Bonifacio, et 1h pour atteindre Scandola. Des temps records que la brigade nautique d'Ajaccio peut désormais afficher grâce à son Sillinger Rafale 950, toute nouvelle acquisition de l'unité.

Officiellement mis en service le 16 juin dernier, ce navire de 10 mètres de long et 3,50m de large est outre plus rapide, mais aussi plus confortable et plus sécurisé pour les équipages. Grâce à ces deux moteurs de 300 chevaux, l'embarcation peut ainsi atteindre une vitesse maximale de 45 nœuds, soit 83 km/h, tandis que sa vitesse de croisière s'établit autour de 30 nœuds [55km/h]. «Nous avons une autonomie de 9h à 10h à cette vitesse», indique l'adjudant-chef Michael Monchany le commandant de la brigade nautique en précisant que l'embarcation est par ailleurs prévue pour pouvoir naviguer avec des vents de force 6, quand l'équipement précédent ne pouvait pas prendre la mer au-delà de vents de force 5. «Cette embarcation nous permet d'embarquer 14 personnes maximum, et en mode dégradé, lors d'un secours, 20 personnes», ajoute-t-il en se réjouissant que ce nouveau bateau permettra aux militaires de gagner en capacité opérationnelle lors des interventions en mer. «La mise en place de cette embarcation par la gendarmerie nous permet de nous projeter de façon considérable dans la lutte pour la protection de l'environnement», souligne-t-il.

Créée en 2004 et composée de 6 militaires, la brigade nautique d'Ajaccio intervient sur un champ d'action allant de la réserve de Scandola jusqu'à Solenzara. «Nous pouvons intervenir jusqu'à une distance de 6 nautiques, soit à peu près 10 km du littoral», précise l'adjudant-chef Michael Monchany en notant que son unité remplit de «nombreuses missions tout au long de l'année». La brigade nautique agit ainsi en matière



de secours et l'assistance aux personnes en mer, de contrôle des activités nautiques de plaisance ou professionnelles, de la pêche professionnelle et de plaisance, et des structures professionnelles qui proposent des activités nautiques, mais dispose également d'un rôle de police judiciaire et de police administrative et notamment environnementale, dans le cadre du renforcement des missions de protection des sites dits sensibles comme les nids de balbuzards, ou de respect des zones de mouillage.

Enfin, elle participe aussi à la lutte contre les fraudes comme la recherche de travail dissimulé, ou le braconnage, à la lutte contre l'immigration par voie maritime, à la lutte contre le pillage des sites archéologiques sous-marins et s'acquitte de missions de défense en surveillant les approches maritimes du territoire, en renseignant les autorités civiles et militaires et en protégeant les intérêts nationaux en mer. ■MP

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Pour lutter contre les inondations, bientôt deux nouveaux bassins de rétention à Ajaccio



Les Salines, les Cannes, les Padules, à chaque épisode de fortes précipitations, ces quartiers ajacciens se souviennent des origines de leur nom et craignent de se voir à nouveau inondés.

Afin d'éviter cet écueil, la mairie s'est engagée depuis déjà plusieurs années dans des travaux d'aménagement de grande ampleur. Un chantier qui a déjà conduit à la création d'exutoires aux Salines, réceptionnés en 2015, et à la réalisation de réseaux hydrauliques dans le secteur des Cannes. Menée aujourd'hui en délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (Capa), du fait du transfert de la compétence GEMAPI, cette opération est sur le point d'arriver à son terme.

Le 15 juin dernier, le maire d'Ajaccio et président de la Capa, Stéphane Sbraggia, effectuait une visite de chantier sur les sites qui accueilleront dans les prochains mois deux nouveaux bassins de rétention à Peraldi et Alzo di Leva 1. «Ces bassins sont faits pour retenir l'eau et permettre d'éviter les inondations», explique Nicole Ottavy, adjointe en charge de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Estelle Fontrier, responsable du pôle aménagement urbain et hydraulique à la direction des grands travaux de la ville d'Ajaccio, ajoute cependant que si ces bas-

sins seront d'une grande utilité face aux précipitations et même aux crues centennales, «en cas de pluies exceptionnelles, le quartier des Cannes peut encore être inondé». D'une capacité de 11 000 m<sup>3</sup>, le bassin Peraldi, situé, entre la Rocade et l'ancien collège des Padules, visera à récupérer les ruissellements du bassin versant, mais aussi à restituer un cheminement naturel à surface libre pour le ruisseau de l'Arbitrone, ainsi qu'à la réalisation d'aménagements paysagers pour accueillir la biodiversité qui existe en zone humide. Afin de préserver la zone humide, cet espace sera toutefois clôturé et non accessible au public. D'un coût total de 4,5 millions d'euros, ce chantier devrait être terminé en mars 2024. Quelques mètres plus haut sur la rocade, les travaux d'Alzo di Leva 1 s'astreignent à retravailler l'intérieur d'un bassin de rétention déjà existant pour le rendre fonctionnel, créer un chenal propre et le renvoyer vers un nouvel exutoire. D'une capacité 9500 m<sup>3</sup>, il comprendra des aménagements paysagers, une passerelle pour pouvoir le traverser ainsi qu'une prairie sportive qui aura pour but de servir de lieu de détente pour les riverains.

En outre, la route rue Achille Peretti attenante sera rehaussée jusqu'à 50 cm afin qu'elle puisse remplir sa fonction de digue. D'un coût total de 1,8 millions d'euros, cette opération démarrée en janvier dernier devrait durer 9 mois. «Tout en protégeant les habitations et les biens contre les inondations, ces bassins seront aussi des sortes de poumons verts qui vont changer la physionomie de ces quartiers», se réjouit Nicole Ottavy. ■MP

# ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE

**C'est à Porto-Vecchio qu'a été organisée la première campagne de fouilles archéologiques préventives sous-marine de France, confiée au bureau privé Eveha. Son équipe de plongeurs-chercheurs va tenter d'identifier l'épave actuellement connue sous le nom de Porto-Vecchio 5. Cette fouille constitue un jalon dans l'histoire de la recherche archéologique sous-marine, attestant que des recherches peuvent et doivent être menées sur les vestiges archéologiques menacés par les travaux en milieu maritime.**



Dans le cadre de l'extension et de l'aménagement du futur port de Porto-Vecchio, le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm), service du ministère de la Culture, avait prescrit en 2014 un diagnostic archéologique préventif en milieu sous-marin afin d'identifier le potentiel archéologique menacé. Mené par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) entre 2015 et 2016 ce diagnostic de la zone avait permis de révéler des anomalies, et plus particulièrement une épave, baptisée Porto-Vecchio 5, sur laquelle la Drassm a prescrit des fouilles préventives sous-marines, une toute première en France. Cette mission a été confiée au bureau Eveha. Fondé à Limoges en 2006, Eveha est aujourd'hui le principal bureau d'études archéologiques privé en France

avec plus de 300 collaborateurs permanents. Il est agréé pour la réalisation de fouilles d'archéologie préventive terrestres portant sur les périodes chronologiques allant du Néolithique à l'Époque contemporaine, ainsi que pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive en milieu subaquatique (eaux douces de l'ensemble du territoire national) et en milieu sous-marin (domaine public maritime et zone contiguë) pour les périodes allant de l'Antiquité à l'époque contemporaine.

Depuis le 13 mai 2023, c'est donc une équipe de sept personnes qui est à l'œuvre dans le golfe de Porto-Vecchio. Des archéologues-plongeurs évidemment, dont chacun a son propre domaine d'expertise. L'équipe comprend notamment un spécialiste en xylologie, qui étudie les propriétés physiques et chimiques du bois et identifie les essences utilisées pour chaque vestige, un spécialiste en dendrochronologie, branche de la dendrologie, permettant d'identifier et de dater à l'année près les éléments en bois qui constituaient les bateaux, mais aussi un chef des opérations hyperbares qui gère toutes les opérations de plongées et un spécialiste en photogrammétrie qui est une technique de mesure qui consiste à déterminer la forme, les dimensions et la situation d'un objet dans l'espace à partir de plusieurs prises de vues photographiques de cet objet.

Durant quatre semaines, à raison d'un volume de 18 heures de plongée par jour, par équipe de trois plongeurs, les archéologues se sont attelés à effectuer de nombreux prélèvements et diverses analyses afin d'identifier l'épave, son origine, et la provenance des éléments



la constituant, comment a-t-elle été construite ainsi que sa cargaison, sa provenance et sa destination. Pour cela, les équipes de plongeurs se sont tout d'abord attachées à dégager les sédiments à l'aide d'un aspirateur à sédiments, dégager et isoler les restes de céramiques et autres fossiles provenant de la cargaison et de l'équipement du navire et de son équipage, ceci afin de pouvoir ensuite accéder sous la coque. Une fois ce travail accompli, la phase de prélèvement peut débuter et les éléments précieusement recueillis sont remontés à la surface. Ils seront d'abord conservés dans des bacs contenant de l'eau de mer, pour éviter de les abîmer et faire en sorte qu'ils ne subissent pas une désalinisation trop rapide qui risquerait de les endommager. Ils seront ensuite confiés à la gestionnaire des archives de fouilles qui procédera à leur désalinisation.



Concernant l'épave de Porto-Vecchio 5, les fouilles se terminent à peine et il est donc encore beaucoup trop tôt pour lever le mystère qui entoure ce navire gisant dans le fond du golfe porto-vecchiais. La littérature marine fait état de naufrages à cet endroit et des cartes postales de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle montrent de grands deux à quatre-mâts au mouillage non loin de l'endroit où repose actuellement l'épave. L'une des hypothèses

## FOUILLES PRÉVENTIVES DANS LE PORT DE PORTO-VECCHIO

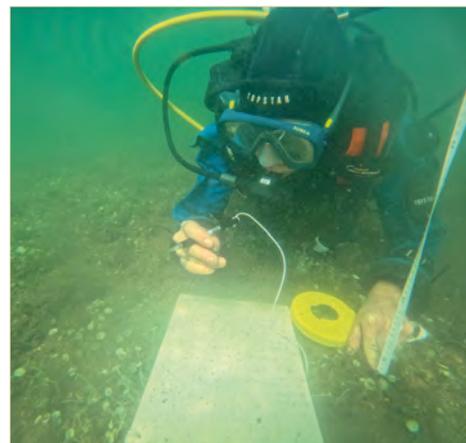


© LORENZI Xavier

envisagées est qu'il pourrait s'agir du trois mâts l'Edouard. En effet, l'étude documentaire menée lors du diagnostic a permis de retrouver la trace du naufrage de ce navire, daté de 1896, dans les archives du Service historique de la Défense, à Vincennes. On y apprend ainsi que l'Edouard était au mouillage en rade de Porto-Vecchio quand, au milieu de la nuit, un fort coup de vent de nord vint rompre ses amarres et le pousser sur la côte. Il est cela dit prématuré pour affirmer qu'on se trouve bel et bien en présence de l'épave de l'Edouard. Pour l'heure, ce qui ressort des premières observations, c'est que le navire repose par le fond avec une ouverture béante à bâbord, qu'il a selon toute vraisemblance échoué sur un enrochement naturel lors d'un fort coup de vent et que dans ses soutes, il transportait des tuiles dont la provenance était Marseille et Aubagne. L'origine de la cargaison, les résultats d'analyse des matériaux (bois et métal) ayant servi à sa conception, mais aussi des éléments de calfatage, sont autant d'éléments d'un puzzle géant sous-marin, qui, une fois rassemblés et imbriqués, permettront enfin

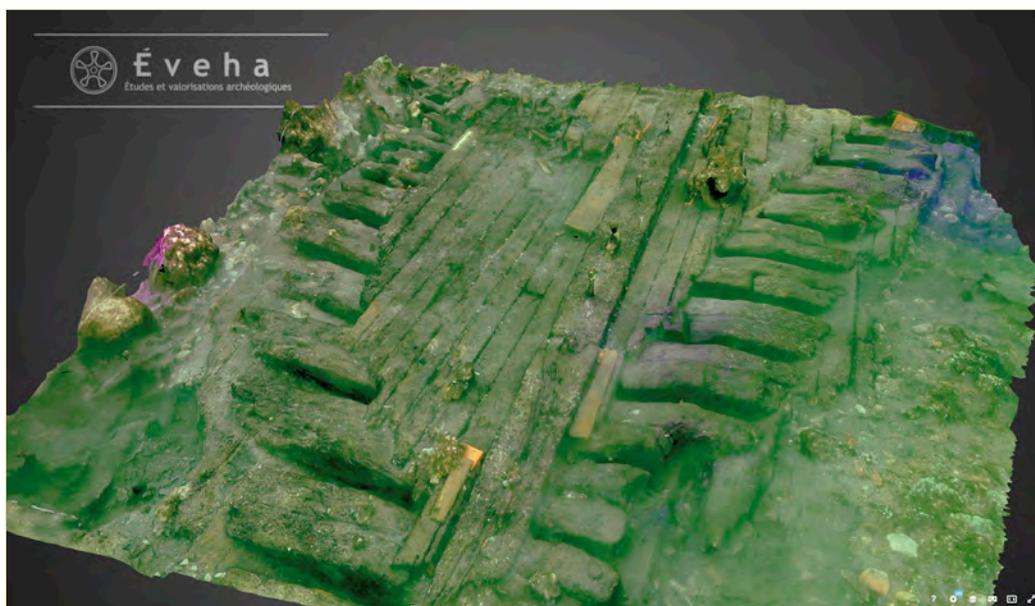
de reconstituer son histoire, de sa fabrication jusqu'à sa fin dans les eaux aujourd'hui calmes et sécurisées du golfe de Porto-Vecchio.

Mais au-delà de cette histoire particulière, de telles fouilles et de telles études revêtent pour la ville de Porto-Vecchio et pour l'Avretu une certaine importance historique et patrimoniale. Cela permet de reconstituer et de connaître les routes commerciales de la fin du XIXe siècle, l'importance du commerce



de cette époque et peut-être d'autres pistes que les résultats des futures analyses, dévoilées lors du rapport final qui sera rendu public prochainement, pourraient s'ouvrir. Une lumière apportée sur l'histoire de la pieve et de son activité fin XIXe. D'une manière plus générale, cette grande première qu'est la fouille préventive-sous-marine à Porto-Vecchio marque un jalon dans l'histoire de la recherche archéologique sous-marine. Elle atteste que des recherches doivent être menées sur les vestiges archéologiques menacés par des travaux en milieu maritime. Ce qui va ouvrir la voie à d'autres prescriptions par la Drassm dans le but d'enrichir nos connaissances sur l'architecture navale, les aménagements du bord de mer ou encore le développement des axes de la circulation maritime au cours des siècles.

■ Xavier Lorenzi



## EXPOSITION

**Plon-Plon, un Bonaparte rouge et or**

Après l'exposition consacrée à la princesse Mathilde en 2019, le Palais Fesch s'attache à un autre napoléonide qui joua un rôle majeur du monde des arts sous le Second Empire : le prince Napoléon (1822-1891), fils du roi Jérôme, frère de la princesse et cousin de Napoléon III. Connu sous le sobriquet infantile de « Plon-Plon », il fut sans doute le Bonaparte le plus vilipendé de son temps. Sa « légende noire » le montre comme un agitateur au mode de vie dissolu et aux liaisons tapageuses, enfant gâté se complaisant, sur les marches du trône, dans une posture d'opposition. Pourtant, il tenta -sans toujours y parvenir- d'incarner au sein de la famille impériale et face aux réactionnaires de tous bords, un véritable idéal politique républicain et socialiste ; antiesclavagiste et anticlérical, ayant foi dans le progrès des arts et de la science, il prônait le principe des nationalités et la liberté des peuples. Non sans contradictions et compromis, le prince Napoléon usa de sa position et de l'importante dotation financière dont il disposa pour se constituer de riches collections [c'est décidément de famille!], faire édifier des demeures [dont une étonnante « villa pompéienne » sise à Paris, avenue Montaigne qui fut détruite en 1891], soutenir les artistes, réunir les grands esprits de son temps autour de lui, et obtenir certaines fonctions dans le système des arts, qui lui permirent d'affirmer cette figure de « prince rouge » éclairé mais aussi quelque peu rebelle face aux autres amateurs de l'époque. Son rôle dans la vie artistique française et plus particulièrement son mécénat sous le Second Empire, n'avaient encore jamais fait l'objet d'une exposition ni même d'une étude spécifique. L'exposition et son catalogue présentent ainsi pour la première fois sa collection d'art moderne, en réunissant certaines des œuvres lui ayant appartenu. Elle évoque ses liens avec les artistes, les actrices, les écrivains et les intellectuels (Sand, Dumas, Proudhon, Renan, etc.), et plus largement son rôle dans la vie des institutions artistiques sous le Second Empire, notamment en tant que président de la commission pour la première Exposition universelle organisée en France en 1855. Ce passionné d'archéologie possédait une incroyable collection d'antiques gréco-romains et égyptiens, mais aussi de peintures (Gérôme, Boulanger, Cornu, Moreau), sculptures, porcelaines de Sèvres, pièces d'orfèvrerie, livres. Largement dispersées de son vivant et après sa mort, ces pièces sont reproduites dans le catalogue de l'exposition et réunies pour la première fois au Palais Fesch. L'exposition s'attache également à montrer comment la curiosité intellectuelle et les idéaux saint-simoniens de « Plon-Plon » ont trouvé à s'exprimer lors de ses très nombreuses expéditions -pour des raisons militaires, diplomatiques ou scientifiques- dans toute l'Europe, en Méditerranée et jusqu'aux États-Unis dont il rapporta récits, photographies, objets ethnographiques et échantillons naturels qu'il offrit au Muséum et à d'autres institutions du savoir.



Du 24 juin au 2 octobre 2023 ⓘ Palais Fesch Musée des Beaux Arts, Ajaccio. Rens : 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)

## CINÉMA

**Il sol dell'avvenire**

Pour son seizième long-métrage [et le dixième en compétition au Festival de Cannes], Nanni Moretti, après Tre piani, renoue avec la comédie, la satire et la critique de la société italienne, dans la veine de son inoubliable Caro diario. À la fois derrière et devant la caméra, Nanni Moretti incarne Giovanni, « un cinéaste dont la vie a toujours été rythmée par le cinéma et dont les films ont toujours accompagné sa propre vie » dit-il. Giovanni tourne un film dont l'action se situe en 1956, à l'époque de l'invasion soviétique en Hongrie. Il est convaincu qu'il est nécessaire de raconter l'histoire du Parti communiste italien de l'époque et la façon dont il a manqué l'occasion de se détacher de l'Union soviétique, pour enfin emprunter une voie indépendante. Mais qui, aujourd'hui, se souvient ou se soucie de ces événements ? Le monde a changé, tout comme la manière de faire des films. De plus, il lui faut compter avec son actrice principale, persuadée qu'il tourne un film d'amour et ne s'en rend pas compte. Et, il l'ignore encore, mais son épouse Paola, qui est aussi sa productrice, consulte un psychanalyste pour trouver la force de le quitter. Mais il sait que son couple est en crise : pour la première fois, Paola produit un film qui n'est pas de lui. Et puis il y a son producteur français au bord de la faillite et sa fille qui le délaisse. Bref, c'est pas radieux, tout ça. Mais Giovanni s'accroche ; tout en tournant, il prépare deux autres films. « Comme si les espaces vides de la vie devaient toujours être remplis par le cinéma. Je voulais que le film suive le flux des pensées et des émotions de Giovanni, explique Moretti. Pour cela, tout en racontant une histoire (ou plutôt plusieurs histoires), j'avais besoin d'un scénario ample et libre, capable de contenir différentes couches, tonalités et styles. Le film traverse différentes crises puis les surmonte grâce au cinéma qui a le pouvoir magique de nous faire redécouvrir la légèreté et l'envie d'être heureux. Malgré tout. » Film projeté dans le cadre du Mois de juin à l'italienne, proposé par les organisateurs du Festival du cinéma italien de Bastia.



Et, il l'ignore encore, mais son épouse Paola, qui est aussi sa productrice, consulte un psychanalyste pour trouver la force de le quitter. Mais il sait que son couple est en crise : pour la première fois, Paola produit un film qui n'est pas de lui. Et puis il y a son producteur français au bord de la faillite et sa fille qui le délaisse. Bref, c'est pas radieux, tout ça. Mais Giovanni s'accroche ; tout en tournant, il prépare deux autres films. « Comme si les espaces vides de la vie devaient toujours être remplis par le cinéma. Je voulais que le film suive le flux des pensées et des émotions de Giovanni, explique Moretti. Pour cela, tout en racontant une histoire (ou plutôt plusieurs histoires), j'avais besoin d'un scénario ample et libre, capable de contenir différentes couches, tonalités et styles. Le film traverse différentes crises puis les surmonte grâce au cinéma qui a le pouvoir magique de nous faire redécouvrir la légèreté et l'envie d'être heureux. Malgré tout. » Film projeté dans le cadre du Mois de juin à l'italienne, proposé par les organisateurs du Festival du cinéma italien de Bastia.

Le 28 juin 2023. Cinéma Le Studio, Bastia. ⓘ 04 95 31 12 94 & [studiocinema.fr](http://studiocinema.fr)



## CREATION SOCIETE

N° 01



**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour**  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 12 juin 2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : INCH HOUSE  
Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : 1, rue du Corps de Garde - 20169 Bonifacio  
Capital : 1000 € par apport en numéraire.  
Objet : Location meublée de locaux d'habitation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérant : Monsieur Pierre GAZANO, demeurant 1, rue du Corps de Garde - 20169 Bonifacio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ghisonaccia [20240] en date du 29 Avril 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI DHB  
SIEGE SOCIAL : route de la Mer, Résidence Le Concorde, Ghisonaccia, [20240 Corse]

OBJET :

Acquisition de tous biens et droits immobiliers, ainsi que tous les droits y étant attachés tant en accessoires, qu'en dépendances.

La gestion, l'administration, la vente ou l'exploitation par bail à loyer ou autrement, desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement pourvu que ces dites opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société. La vocation de location d'habitation où à usage professionnel.

L'obtention de tous prêts ou crédits sous quelque forme que ce soit en vue de la réalisation de l'objet social ci-dessus défini et la constitution de toutes garanties mobilières et immobilières y attachés.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Aziz DAHBI, demeurant Route de la Mer, Immeuble le Concorde, Ghisonaccia [Corse].

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 03



**Maître Pierre-Marie  
ACQUAVIVA**

**Avocat à la Cour**

39, bd Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04.95.34.92.10/Fax : 04.95.34.92.11  
pm.acquaviva@gmail.com

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : BIEN FRAIS  
FORME : Société à Responsabilité Limitée

CAPITAL SOCIAL : 5.000 euros  
SIEGE SOCIAL : 31, avenue de Valdoniello, 20224 Calacuccia,

OBJET SOCIAL : La vente de boissons, boissons alcoolisées et non alcoolisées conformément à la législation en vigueur, vente de cigarettes conformément à la législation en vigueur, restauration sur place ou à emporter, traiteur, préparation de plats cuisinés, salon de thé et organisation de tout type d'événements notamment l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirées à thème entre amis.

DURÉE : 99 années

GERANCE : Monsieur Ange-François, Marie SANTINI né le 26 janvier 1991 à BASTIA, demeurant au 31, avenue de Valdoniello, 20224 Calacuccia,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Fait à Bastia, le 14 juin 2023, Pour avis.

N° 04



## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 7 mars 2023, à BASTIA.

Dénomination : PISCINE INSULAIRE.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.  
Siège social : Pont de la Palmola, 20232 Oletta.

Objet : Vente, installation, entretien, dépannage de piscine, Spa, hammam, vente de matériel et accessoires, aménagements extérieurs, étanchéité.

Durée de la société : 99 année[s].

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur PHILIPPE-JEAN BERTOLOZZI, demeurant Quartier Ciermolacce, 20232 Oletta

Gérant : Monsieur NICOLAS ROCHE, demeurant Les Hauts de San Martino, 20200 San Martino Di Lota  
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 05

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ORIS 1

FORME : Société Civile de Moyens  
SIEGE SOCIAL : 39, Cours Napoléon, 20090 Ajaccio

OBJET : La société a pour objet exclusif, la mise en commun de tous les moyens matériels et humains nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel.

DURÉE : 99 années

CAPITAL : Trois Cent euros

GERANCE : Mr FELIX Antoine est nommé comme le premier gérant de la société

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

N° 06

**JMMZ**

**AU LAVOIR DE MIOMO**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Lotissement Le Hameau du Soleil

Allée des Hirondelles

Lieu-dit Tintoraghju - 20600 Furiani

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 Juin 2023 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination sociale : JMMZ  
Nom Commercial :

AU LAVOIR DE MIOMO

Siège : Lotissement Le Hameau du Soleil - Allée des Hirondelles - Lieu-dit Tintoraghju - 20600 Furiani

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger - Services de laverie automatique en libre-service - Services de support publicitaire à titre accessoire

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-Marie ZEVACO, demeurant Lotissement Le Hameau du Soleil - Allée des Hirondelles - Lieu-dit Tintoraghju - 20600 Furiani  
Directeur Général : Madame Marielle NICOLETTI épouse ZEVACO, demeurant Lotissement Le Hameau du Soleil - Allée des Hirondelles - Lieu-dit Tintoraghju - 20600 Furiani  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Le 15/06/2023, a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : RoAud's Compagnie  
FORME : Société par Actions Simplifiée  
CAPITAL : 500 euros

SIEGE : 98, Chemin de Tavullinu, Villa Mattei, Cardo, 20200 Bastia

OBJET : Vente au détail de tous produits alimentaires et non alimentaires, et de vins et spiritueux ; Sandwicherie, snacking à consommer sur place ou à emporter.

DURÉE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 30 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRÉSIDENT : Arnaud LANÇON, 98, Chemin de Tavullinu, Villa Mattei, Cardo, 20200 Bastia

DIRECTEUR GENERAL : Romain RIALLAND - PETRETTI, Route de Poretta, Lieu-dit Mezzana, 20290 Lucciana

IMMATRICULATION : RCS Bastia.

N° 08



**Groupe Ficorec**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 2023, il a été constituée une Société Civile Immobilière :

DENOMINATION SOCIALE : NEC

FORME : S.C.I.

CAPITAL SOCIAL : 450.000 Euros  
SIEGE SOCIAL : Lieu-Dit Chiosale - 20243 Isolaccio Di Fiumorbo

OBJET : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente, la gestion de tous biens et droits immobiliers, construits ou non construits, et de toutes valeurs de sociétés immobilières dont la société pourra devenir propriétaire ; la mise à disposition du ou desdits biens à un ou plusieurs associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société ; toutes opérations financières nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris l'obtention de tous prêts relais ; et plus généralement toute activité se rapportant à l'objet social.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANT : Madame Nathalie MOUTON, demeurant Lieu-dit Chiosale, 20243 Isolaccio Di Fiumorbo.

CESSION DE PARTS : Toute cession de parts sociales ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 09

## AVIS DE CONSTITUTION

"Constitution acte ssp 01.06.2023 : SCI "IMOJUKA", 1000 €, Lieu-dit Santa Giulia, Rés. Santa Giulia, Baie de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio, RCS Ajaccio, 99 ans, parts librement cessibles uniquement entre associés. Clôture cptes 31.12. Objet : acquisition par voie d'apport ou d'achat, aménagement, administration, gestion, location nue de tous biens immobiliers.

Gérance durée illimitée : Mme Catherine CESARI, née le 07.04.1959 à Ajaccio, demeurant : Lieu-dit Santa Giulia, Rés. Santa Giulia, Baie de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio".

N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signature privée, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées  
Dénomination : CARLITO

Siège : Chez Madame Laetitia COSTA - Palazzi - 20215 Venzolasca

Objet : Tous types de restauration rapide, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Capital : 200 Euros apport en numéraire.  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Madame Laetitia OLIVE épouse COSTA, demeurant : Palazzi, 20215 Venzolasca

Immatriculation : RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 12.06.2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION SOCIALE :**

SCI DALYPSO

**FORME JURIDIQUE :** Société Civile Immobilière

**SIEGE SOCIAL :** Boulevard Marie-Jeanne Bozzi - 20128 Grosseto-Prugna

**OBJET :** L'acquisition, la cession, l'administration, l'aménagement, l'exploitation, la mise en valeur et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, agricoles ou non.

La prise et la cession de participation dans toutes sociétés civiles et groupements immobiliers.

**DUREE :** 99 années

**CAPITAL :** 100.000

**CO-GERANTS :** Mme Charlotte DADDI demeurant 48, Avenue du Logis Neuf au Rove [13740].

Monsieur Pierre-Maxime OLIVAIN demeurant 40, Avenue du Logis Neuf au Rove [13740].

Madame Géraldine ODENBACH demeurant 48, Avenue du Logis Neuf au Rove [13740]. Et Monsieur Hervé DADDI demeurant 48, Avenue du Logis Neuf au Rove [13740]

**CESSIONS DE PARTS :** Librement cessibles entre associés. Agrément nécessaire au profit de tiers étrangers par le biais d'une assemblée générale extraordinaire.

Formalité au RCS d'Ajaccio.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE OÙ PAR TELEPHONE**

N° 12

## MARIA GHJUVANNA

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social :

8, rue du Général Paulin Colonna d'Istria  
Stretta Funtana Nova  
20137 Porto-Vecchio

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 13/06/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :**

MARIA GHJUVANNA

**Siège social :** 8, rue du Général Paulin Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social :** Acquisition, administration, vente, gestion et exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

**Durée :** 99 ans

**Capital social :** 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** M. Valentin RICHARD demeurant 8, rue du Général Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation :** RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SARROLA-CARCOPINO du 15.06.2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société de Participations Financières de Professions Libérales de Chirurgien-Dentiste sous forme de Société par Actions Simplifiée - **Dénomination :** MAT HE - **Siège :** 168, Favagiolo - Centre Commercial Atrium - **Entrée 1 - 20167 SARROLA-CARCOPINO - Durée :** 99 ans - **Capital :** 1000 € - **Objet :** la détention des parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral (SEL) soumise à un statut législatif ou réglementaire ou relevant du livre II du Code de commerce ayant pour objet l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. Jean-Michel MATTEI, demeurant au 168 Favagiolo SARROLA-CARCOPINO [20167]. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 14

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à GHISONACCIA en date du 24 mai 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :**

EPICERIE DU CONCORDE.

**SIEGE SOCIAL :** Immeuble Le Concorde, Ghisonaccia (Corse)

**OBJET :** La commercialisation de fruits et légumes en gros, demi gros, détail, sur place à emporter et par colis.

La vente de produits alimentaires et non alimentaires, d'épicerie de produits artisanaux, vins, alcool, souvenirs.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros  
**PRESIDENT :** Mohamed ZAKI demeurant Querciole - Entrée B - Prunelli di Fiumorbo 20243 [Corse],

**AGREMENT :** En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

N° 15

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Ajaccio [20], le 14 juin 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** LA GELAT DU PORT  
**Siège :** 17, Rue des Glacis, 20000 Ajaccio  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 1.000,00 euros  
**Objet :** Vente de glaces, paninis, snacking à emporter, sans vente de boissons alcoolisées.

**Transmission des actions :**

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

.../...

**Président :** Monsieur Joseph LAORENZI, demeurant Rue du Mont Carmel, Résidence Carmino, 20000 Ajaccio  
**Directeur Général :** Monsieur Gérard, Patrice MARCELLI-CAPRIOLI, demeurant 4, Rue A Giusti et Jules Mondoloni, Les Terrasses des Sanguinaires, 20000 Ajaccio  
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

## MODIFICATION GERANT

N° 16



## SAS Alain SPADONI & ASSOCIES

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),

3, avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent ».

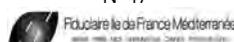
Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 05 mai 2023, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 11 mai 2023 Référence 2023 N 00237 :

Il a été décidé à l'unanimité par tous les membres de la société dénommée SARL CORS'HOTEL, au capital de 20.169,00,00 EUR ayant son siège social à OTA (Corse du Sud), Hôtel Kallisté 2, Porto Marine, immatriculée sous le numéro 328 232 491 au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, de la nomination de Monsieur Antoine COE-ROLLI, demeurant à Ajaccio [20000], 37, rue de Wagram, en qualité de Co-Gérant pour une durée illimitée à compter du 05 mai 2023.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Me Olivier LE HAY, Le notaire.

N° 17



## LES REMPARTS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622 euros

Siège social : 10, rue Jérôme Leandri

20137 Porto-Vecchio-B 351 125 703

Aux termes d'une délibération en date du 8/06/2023, la collectivité des associés a constaté la nomination en qualité de Co-Gérant de Monsieur Julien FADDA, demeurant CASETTA BIANCA - Route de PALOMBAGGIA - 20137 PORTO-VECCHIO, né à AIX EN PROVENCE le 2 juillet 1982, pour une durée illimitée à compter du 8 juin 2023.

Pour avis, la gérance.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 18

## RM VITI'S

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 85.000 euros

Siège social : Lieu-dit Pratavone

20123 Cognocoli-Monticchi

RCS Ajaccio 845 321 751

Aux termes d'une décision en date du 1er mai 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Lieu-dit Pietra Rossa, 20140 SERRA-DI-FERRO, au : Lieu-dit Pratavone, 20123 COGNOCOLI-MONTICCHI, et ce à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 19

## CABINET CASANOVA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social : 3, Avenue Emile Sari

20200 Bastia

R.C.S. Bastia 880308853

Par décision de l'associée unique en date du 05/05/2023, il a été décidé de transférer le siège social du 3 au 11 Avenue Emile Sari - 20200 Bastia à compter du 01/06/2023 et de modifier corrélativement l'article 4, des statuts.

La gérance.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 20



## Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Pellegrini.olivier@orange.fr

## CORSE DIFFUSION HYUNDAI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 60.980 euros

Siège social : Lieu-Dit Campo Vallone

20620 Biguglia

R.C.S : Bastia 429 440 407

Aux termes d'une délibération en date du 14/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

Location de toutes sortes de véhicules à moteurs, électrique, turbine, automobiles, motos, vélos et bateaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 21

## PAO.PRO

SARL au capital de 318.000 Euros

Siège social : Route de Casino

Vigna Majo - 20110 Propriano

RCS N° 829 170 232

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 Avril 2023, il résulte : La collectivité des associés de la Société "SARL PAO PRO" a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 19 Avril 2023.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

**Forme :**

\* Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

\* Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

**Administration :**

\* Anciennes mentions :

Direction assurée par un seul Gérant. Monsieur Toussaint PAOLETTI, demeurant Quartier PIATANA, n°39, 20113 OLMETO. Né le 05 juillet 1977 à AJACCIO, de nationalité Française. Marié sous le régime de la séparation des biens.

\* Nouvelles mentions : **PRESIDENT :** Monsieur Toussaint PAOLETTI, demeurant Quartier PIATANA, n°39, 20113 OLMETO. Né le 05 juillet 1977 à AJACCIO, de nationalité Française. Marié sous le régime de la séparation des biens.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

La Présidence, Pour avis.

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/06/2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer à compter du 15/06/2023, en qualité de Président de la SAS « L'INSTANT SUSHI », au capital de 1000€ immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 889162020, Mr SASSI Mehdi, David, né le 11/02/1992 à ARMENTIERES [59] et demeurant 29, rue Colonel Colonna d'Ornano, Immeuble Mon Réve, Bât.A, 20000 AJACCIO en remplacement de Mme SASSI Nina démissionnaire.

Mr SASSI Mehdi, David cessera à compter de ce jour ses fonctions de directeur général pour exercer celles de Président.

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

### \* Changement de Dirigeants :

**Ancienne mention :**  
Le Président de la société est Mme SASSI Nina, Sophie, demeurant route des Sanguinaires, résidence les Crêtes, Immeuble les Eglantiers, 20000 Ajaccio. Le Directeur Général de la société est Mr SASSI Mehdi, David, demeurant 29, rue Colonel Colonna d'Ornano, Immeuble Mon Réve, Bât.A, 20000 Ajaccio.

### \* Nouvelle mention :

Le Président de la société est Mr SASSI Mehdi, David, demeurant 29, rue Colonel Colonna d'Ornano, Immeuble Mon Réve, Bât.A, 20000 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

## GROUPE INVICTUS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 115950 euros  
Siège social : Lieu-dit Favagiolo  
20167 Sarrola-Carcopino  
794 681 106 RCS Ajaccio

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 juin 2023 :

Il a été décidé d'étendre, à compter du 08 juin 2023, l'objet social aux activités suivantes :

- L'acquisition par achat, apport ou autrement, la location et la gestion de tout immeuble, droit réel.

En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

### \* Ancienne mention :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participation et la détention de titres de la société, la gestion d'un portefeuille de valeur mobilières que la Société se proposera d'acquérir, et généralement, toutes les opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.  
- L'acquisition par achat, apport ou autrement et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à caractère civil ou commercial, cotées ou non cotées.  
- L'acquisition par achat, apport ou autrement, la location et la gestion de tout immeuble, droit réel immobilier ou droit au bail.

### \* Nouvelle mention :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

1. La détention et la gestion d'un portefeuille de participations dans des sociétés, ainsi que la gestion administrative, financière et stratégique de ces participations.

Elle exerce une fonction de direction et d'animation auprès de ses filiales, en mettant à leur disposition des services de conseil, de coordination, de gestion et de développement. Elle peut également effectuer des opérations de financement, d'investissement et de cession en lien avec ses participations.

2. L'acquisition par achat, apport ou autrement, la location et la gestion de tout immeuble, droit réel immobilier ou droit au bail.

La société peut exercer toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

## Dénomination : QUALIFUITE.

Forme : SAS

Capital social : 1000 euros

Siège social : Rue Piedi Bon Conte

20215 Vescovato

912496809 RCS de Bastia

## PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2023, les associés ont décidé de nommer en qualité de Président, à compter du 21 mars 2023, Monsieur Matthieu OUSTRIC, demeurant Résidence U Levante, 20290 BORGIO en remplacement de Monsieur Marco FERREIRA DA SILVA.

Aux termes de la même assemblée, les associés ont également décidé de nommer en qualité de Directeur Général, à compter du 21 mars 2023, Madame Charlotte SANTUNIONE, demeurant Résidence U Levante, 20290 BORGIO, en remplacement de Monsieur Matthieu OUSTRIC. Mention sera portée au RCS de Bastia.

## FERME MARINE DES SANGUINAIRES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 125.000 euros

Siège social : Lieu-dit Michel Ange

Baléone Centre, Route Nationale 194

20167 Afa-517 544 433 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 12 juin 2023, la SELARL AUDIXIA, commissaire aux comptes suppléante, dont le siège est 91, rue Jean Jaurès, 92800 PUTEAUX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 481 639 862, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de M. Gérard CASAVECCHIA, démissionnaire. Modification au RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

## AcquaDéa

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000.500 euros  
Siège social : Lieu-dit Michel Ange  
Baléone Centre  
Route Nationale 194, 20167 Afa  
389 032 491 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale du 12 juin 2023, la SELARL AUDIXIA, dont le siège social est 91, rue Jean Jaurès, 92800 PUTEAUX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°481 639 862, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de M. Gérard CASAVECCHIA, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. La société AUDIXIA étant une société pluripersonnelle, il n'a pas été nommé de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Mme Marie-Ange ARRIGHI, démissionnaire.

Pour avis,  
Le Président.

## PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTÉ

DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

## FORMES

Société à Responsabilité

Limitée à Associé Unique

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : 22, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Bastia 90 B 379234735

Aux termes d'une décision en date du 28 octobre 2022, l'associée unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités des sociétés holding et de prestation de soutien administratif aux entreprises et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social du 22, Rue César Campinchi, 20200 Bastia au Marine de Sisco, 20233 Sisco à compter du 28 octobre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

## SPEED MARE,

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : A Citadella

20217 Saint-Florent

793 416 959 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2023 :

Le siège social a été transféré à Chemin Saint-Antoine - 20214 Calenzana, à compter du 25/05/2023.

L'article « Sièges sociaux » des statuts a été modifié en conséquence.

Monsieur Serge-William AGIER, Chemin St Antoine - 20214 Calenzana, a été nommé Gérant à compter du 25/05/2023, en remplacement de Monsieur Serge FORTINI.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

## SARL TRANSPORT ALBERTINI CORTE

Au capital de 14.000 euros

Siège social : Lieu-dit Pentone

RN 193 - 20250 Corte

RCS Bastia 450 948 781

Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'étendre l'objet social de la société par l'adjonction de l'activité suivante de LA COLLECTE DES DECHETS NON DANGEREUX. Le reste de l'article reste inchangé. Et de modifier en conséquence l'Article 2 des statuts.

Pour avis, Le Gérant.

## AVIS DE CESSIION



SCP MAMELLI  
Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

## AVIS DE CESSIION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, Notaire à SAINT-FLORENT [20217], du 30 mai 2023 enregistré au SDE de BASTIA le 7/06/2023, dossier 2023 00011588, réf. 2B04P31 2023N00284, a été cédé :

Par la Société dénommée A PIAZZETTA, dont le siège est à OLETTA [20232], Place de l'Eglise immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 840 207 906.

A la Société dénommée KASA, dont le siège est à OLETTA [20232], Place de l'Eglise, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 949 871 321.

Le fonds de commerce de Snack (fabrication de pizza à emporter) dépôt de pain, vente de fleurs pour diverses occasions et épicerie sis à OLETTA [20232], Place de l'Eglise connu sous le nom commercial A PIAZZETTA, Moyennant le prix principal de SOIXANTE MILLE EUROS [60.000,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion,  
Le notaire.

## AVIS RECTIFICATIF

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6980, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du Vendredi 2 Juin 2023 : Concernant : La Location Gérance de la société VATTA.

Il fallait lire : « Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/01/2023 » et « Pour une durée de 1 an à compter du 1/01/2023 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Et non : « Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/02/2023 » et « Pour une durée de 1 an à compter du 05/06/2022 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Comme écrit par erreur.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 32

### GARA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social : Cargèse 20130

Avenue Colonel Fieschi

Siège de liquidation :

Montée de l'Eglise - Grondinaja Tiuccia

2011 Casaglione

RCS Ajaccio 494 172 364

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/06/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Alain RAGUENEAU, demeurant Montée de l'Eglise - Grondinaja Tiuccia - 2011 CASAGLIONE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Montée de l'Eglise - Grondinaja Tiuccia - 2011 Casaglione.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 33

### GARA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social : Cargèse 20130

Avenue Colonel Fieschi

Siège de liquidation :

Montée de l'Eglise - Grondinaja Tiuccia

2011 Casaglione

RCS Ajaccio 494 172 364

### AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 05/06/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alain RAGUENEAU, demeurant Montée de l'Eglise - Grondinaja Tiuccia - 2011 Casaglione, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 34

### 3MT CONSTRUCTIONS

Société par Actions

Simplifiées à Associé Unique

En liquidation au capital de 100.00 €

Siège Social : 1079, Route du Village

20600 Furiani

RCS Bastia 917 829 871

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 MAI 2023 à 16 heures, l'actionnaire unique a décidé la dissolution anticipée de ladite société.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Monsieur BERNARDO TEIXEIRA MAIA Jorge Manuel, demeurant 1079, Route du Village, 20600 FURIANI, est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à : 1079, Route du Village, 20600 FURIANI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
Mr BERNARDO TEIXEIRA MAIA Jorge Manuel,  
Liquidateur,

N° 35

### 3MT CONSTRUCTIONS

Société par Actions

Simplifiées à Associé Unique

En liquidation au capital de 100.00 €

Siège Social : 1079, Route du Village

20600 Furiani

RCS Bastia 917 829 871

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 MAI 2023 à 17 heures, l'associé unique a :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation,

- déchargé Monsieur BERNARDO TEIXEIRA MAIA Jorge Manuel de son mandat de liquidateur,

- donné, à ce dernier, quitus de sa gestion,

- constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
Monsieur BERNARDO TEIXEIRA MAIA Jorge Manuel,  
Liquidateur,

N° 36

### Les Jardins de l'Ostriconi

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1 €

Siège social : Le Domaine de l'Ostriconi

20226 Palasca

513 114 488 R.C.S. Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2022, il résulte que :

- Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Toussaint GARSJ liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargée de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 37

### CHK BOAT CORSICA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Siège social : ZA Cantone

20260 Calvi

909 523 433 R.C.S. Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31 décembre 2022 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Christian CAMILLERI, demeurant Lieu-dit Musella, 20169 BONIFACIO, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 38

### Société MECAFLEX

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : Hameau de Crosciano

20233 Sisco

N° d'identification 533 859 062

RCS Bastia

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération en date du 20 juin 2023 à SISCO, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur Monsieur Jean Charles POGGI demeurant à Hameau de Crosciano, 20233 SISCO ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé de constater le mali de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

### Les Jardins de l'Ostriconi

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1 €

Siège social : Le Domaine de l'Ostriconi

20226 Palasca

513 114 488 R.C.S. Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31 décembre 2022 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Jean Toussaint GARSJ, demeurant Route d'AJACCIO et, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.



### A STELLA

Lieu-dit Ponticchio Suprano

20230 Poggio-Mezzana

Capital : 100 euros - RCS Bastia

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décisions extraordinaires en date du 30/04/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2023 et sa mise en liquidation amiable par les associés, ils ont mis fin au mandat du gérant Monsieur Jorge SOUSA DA SILVA ; ils ont nommé Monsieur Jorge SOUSA DA SILVA, demeurant Lieu-dit Ponticchio Suprano - 20230 POGGIO-MEZZANA, en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Ponticchio Suprano, 20230 POGGIO-MEZZANA, adresse à laquelle toute correspondance, actes et documents relatifs à la liquidation devront être envoyés ou notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Le Liquidateur,



### A STELLA SCCV

Capital : 100 Euros

Siège social : Lieu-dit Ponticchio

Suprano - 20230 Poggio-Mezzana

RCS Bastia 824088496

Par décisions extraordinaires en date du 31/05/2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Jorge SOUSA DA SILVA, demeurant Lieu-dit Ponticchio Suprano - 20230 POGGIO-MEZZANA, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de clôtures seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Radiation au RCS de Bastia.

Le Liquidateur,

N° 42

### CHK BOAT CORSICA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Siège social : ZA Cantone, 20260 Calvi

909 523 433 R.C.S. Bastia

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2022, il résulte que :

- Après avoir entendu le rapport de Monsieur Christian CAMILLERI liquidateur, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargée de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Liquidateur.



## AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2023.020  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

## NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

## Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif aux services de manutention avec un tracteur à sellette sur le Port de Commerce de Bastia.

## Durée de l'Accord Cadre :

1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa date de notification.

## Lieux de livraison : Port de Bastia

## Nomenclature Européenne CPV :

63100000-0 / Services de manutention et d'entreposage de cargaisons.

## Caractéristiques principales :

Il s'agit des nettoyages des terre-pleins à l'aide d'un tracteur à sellette afin de rationaliser et de faciliter l'exploitation pour la dépose des remorques pour l'embarquement des navires.

## Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

## Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

## L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 50.000,00 Euros H.T.

## Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

\* Prix des prestations (70%)

\* Valeur technique (30%) appréciée à l'aune de :

- La pertinence des moyens humains mis à disposition pour l'exécution des prestations,

- La pertinence des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 08 mars 2023.

Nombre de candidature reçue : 01

Nombre d'offre reçue : 01

## Nom et adresse de l'attributaire :

SCOP MANUTENTION ET ACCONAGE BASTIAISE  
HANGAR N°5 - Port de Commerce  
20200 BASTIA

Date de notification de l'accord cadre : Le 13 juin 2023

## Prix de l'accord cadre :

Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix, pour un montant maximum annuel de 50.000€HT.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

## Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Pierre François Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

## ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours : .../...

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr):

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 16 juin 2023

Date d'envoi du présent avis : le 16 juin 2023.



N° 44  
**REPRISE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA RÉVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
(P.L.U) DE LA COMMUNE DE LECCI**

**ENQUÊTE UNIQUE****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## 2ème insertion,

Par arrêté municipal de reprise d'enquête publique n°2A139-062023PLU du 13 mai 2023, le maire de Lecci, informe le public de la poursuite de l'enquête publique en vue du projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U).

Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 32 jours consécutifs, du vendredi 23 juin 2023 à 10h00 au lundi 24 juillet 2023 à 17h00, à une enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U) de LECCI.

L'enquête publique se déroulera à la MAIRIE DE LECCI, siège de l'enquête, durant 32 jours consécutifs :

\* du 23 JUIN 2023 (9h00) au 24 JUILLET 2023 (17h00)

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Monsieur Bernard LORENZI en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 30 juin de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

- Lundi 24 juillet de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du plan local d'urbanisme sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

et lors des permanences du commissaire enquêteur ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4526>

c) à l'adresse internet suivante :

[enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4526>

c) par courrier électronique à l'adresse :

[enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr)

d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci - 120 Stradonu di a mirria - 20137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de M. le Commissaire enquêteur.

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci.

- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <https://www.lecci.fr> et sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/4526>.

Historique brasserie bastiaise  
**Le Café du Centre**  
Service toute les nuits - Ouvert 7/7  
04.95.31.65.12  
2 Rue Miot, 20200 Bastia

**Monsieur Miao**  
2 RUE MIOT - 20200 BASTIA  
WWW.MONSIEURMIOT.COM

## AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT

CCIC/DC/2023.007  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

## NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

## Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

## Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour l'achat de matériel de communication Ultra Haute Fréquence pour les Ports de Commerce de la Haute-Corse.

## Durée de l'Accord Cadre :

1 [un] an renouvelable 3 [trois] fois à compter de sa date de notification.

Lieux de livraison : \* Port de Bastia et de L'Île-Rousse

Nomenclature Européenne CPV : 32200000-5 / Appareils émetteurs de radiotéléphonie, radiotélégraphie, radiodiffusion et télévision

## Caractéristiques principales :

Il s'agit de matériel de communication Ultra Haute Fréquence.

## Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

## La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

## Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Maximum annuel : 100.000,00 Euros H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse

Maximum annuel : 80.000,00 Euros H.T.

## Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

- Prix des prestations [50%] apprécié à l'aune de :

\* Maintenance préventive ;

\* Maintenance corrective.

- Délai [30%] apprécié à l'aune de :

\* Réalisation d'un devis ;

\* Interventions courantes ;

\* Interventions Urgentes.

- Valeur technique [20%] appréciée à l'aune de :

\* La pertinence des moyens humains et matériels ;

\* Qualité de la fourniture.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 08 février 2023.

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 01

Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 01

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 01

Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 01

## Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :

SASU CORSICA RADIO COM

181, Carrughju di Querci - 20290 LUCCIANA

## Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :

SASU CORSICA RADIO COM

181, Carrughju di Querci - 20290 LUCCIANA

Date de notification du lot 1 de l'accord cadre : Le 13 juin 2023

Date de notification du lot 2 de l'accord cadre : Le 13 juin 2023

## Prix de l'accord cadre :

Lot 1 : Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix, pour un maximum annuel de 100.000 € HT

Lot 2 : Pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix, pour un maximum annuel de 80.000 € HT

.../...

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché : L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Pierre François Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

## ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

## Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 19 juin 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 19 juin 2023.

## COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA PORTICCIO

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 2023-07

## SERVICES D'ÉLAGAGE

## Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Grosseto-Prugna  
Mairie annexe de Porticcio  
20166 PORTICCIO - 0495252929Profil acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Prestations de service d'élagage

Procédure de passation : Marché de fournitures et services à procédure adaptée, articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique

Modes de retrait des documents de la consultation : Téléchargement gratuit du DCE (<https://www.achatspublicscorse.com>)Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission par voie électronique (<https://www.achatspublicscorse.com>)

## Critères d'attribution :

Prix des prestations [50%]

Valeur technique et environnementale [30%]

Délai d'exécution [20%]

Date limite de réception des offres : Vendredi 28 juillet 2023 à 12 H 00

Délai minimum de validité des offres : 60 jours

Demande de renseignements complémentaires :

<https://www.achatspublicscorse.com>Mail : [commandepublique@mairie-gpp.corsica](mailto:commandepublique@mairie-gpp.corsica)

Instance chargée des procédures de recours et renseignements :

Tribunal Administratif de BASTIA

Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 0495328866

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/06/2023.



## AVIS D'INFORMATION

## Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture et livraison de gaz propane en citerne, location et maintenance de citernes pour les différents sites de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2023-IDMG-0013

Date limite de remise des offres : Mardi 18 Juillet 2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/06/2023.



PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE BALAGNE



**AVIS D'APPEL A CONCURRENCE**  
**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**  
**Aménagement de "Via Balanina"**

L'Ile-Rousse Calvi (11 km)

**Tranche 1 : Communes de Corbara, Aregno, Algajola et Lumio.**

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Nom, adresses et point(s) de contact :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

2nd étage de l'Hôtel de Ville

20220 l'Ile-Rousse

Tél. 04 95 56 28 89

Email : [contact@paysdebalagne.corsica](mailto:contact@paysdebalagne.corsica)

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Dépôt des offres par voie électronique via la plateforme dématérialisée :

<https://www.e-marchespublics.com/>

Intitulé :

Aménagement de "Via Balanina"  
L'Ile-Rousse Calvi (11 km)

Tranche 1 : Communes de Corbara, Aregno, Algajola et Lumio.

Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Travaux d'aménagement de "Via Balanina" sur un linéaire de 11 km de sentier reliant le bord de la Marina di Davia sur la commune de Corbara à l'ancienne petite gare à proximité de la résidence de l'Arinella sur la commune de Lumio.

Le marché est composé de 2 lots :

Lot 1 : Travail sur la végétation, création de sentier, confortement d'assise de sentier, mobilier bois, ouvrages pierre sèche.

Lot 2 : Reprise de piste, fossé de récolte des eaux.

Description du marché :

Le contenu et l'étendue de la mission sont définis dans le règlement de la consultation et détaillé dans le CCTP et le dossier technique joints.

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Variantes : Non autorisées

Durée du marché :

Le présent marché est prévu pour une durée de 3 mois, sans reconduction.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : (R 2142-19 et suivants du code de la commande publique).

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint dont le mandataire est solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Voir règlement de la consultation

TYPE DE PROCÉDURE :

Procédure adaptée conformément aux articles 27 et suivants du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : le jeudi 13 juillet 2023 à 14h00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours, service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Tribunal Administratif de BASTIA

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 juin 2023.

**COMMUNE DE MERIA**

**PRESCRIPTION D'UNE PROCÉDURE  
DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Par arrêté en date du 16 juin 2023, Madame le Maire de la commune de Meria a décidé de prescrire une modification de droit commun du Plan local d'urbanisme communal.

L'arrêté, lequel précise entre autres les objectifs qui sont assignés à cette modification ainsi que les modalités de concertation retenues, est consultable en Mairie durant une période d'un mois à compter de sa date d'affichage 16/06/2023 :

Commune de Meria - Mairie - Le Village

20287 MERIA.

Lundi et vendredi de 8h à 12h, jeudi de 14h à 17h.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**

**COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Aménagement de la route communale au Lieu-dit "Strada di E Curtine"

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**1. Collectivité passant le Marché :**

COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

Mairie - Port de Taverna - 20221 SANTA MARIA POGHJU

Téléphone : 04 95 38 50 44

Courriel : [mairie.santamariapoghju@wanadoo.fr](mailto:mairie.santamariapoghju@wanadoo.fr)

Profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Émetteur du Marché : COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

Objet du Marché :

Aménagement de la route communale au Lieu-dit « Strada di E Curtine »

Classification CPV :

45262522-6 Travaux de maçonnerie.

45261400-8 Travaux de revêtement.

**2. Procédure de passation du Marché :**

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

**3. Date limite de réception des offres :**

\* Lundi 17 juillet 2023 à 12 h 00

**4. Délai de validité des offres : 120 jours**

**5. Modalités d'obtention du dossier :** Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître d'ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus ou demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiqués au paragraphe 8 ci-dessous.

**6. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :**

Les dossiers de candidature comprendront obligatoirement y compris pour chacun des co-traitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire de la Commande Publique :

- Lettre de candidature [DC1 ou forme libre] ;

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] :

\* a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (attestations signées et datées de moins de 3 mois) ;

\* b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] ;

- déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'importance et les qualifications du personnel d'exécution et d'encadrement [DC2 ou forme libre].

\* déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;

\* liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

- certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée ;

\* liste détaillée spécifique du personnel spécialisé dans le domaine des terrassements, de la maçonnerie et des revêtements routiers.

**7. Critères de choix et de classement des offres :**

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses seront retenus :

1/ Le prix des prestations (60 %) ;

2/ La valeur technique de l'offre (30 %) ;

3/ Les délais de réalisation des travaux (10 %)

**8. Renseignements complémentaires :**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Auprès du Maître d'Ouvrage, à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ;

- Auprès du Maître d'œuvre :

M. Cyprien FILIPPI

Bureau d'Études Insulaire [B.E.I]

Résidence Matunera - Casatorra

20620 BIGUGLIA

Téléphone : 04 95 30 78 99

Courriel : [contact@beicorse.com](mailto:contact@beicorse.com)

**9. Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 BASTIA CEDEX

Téléphone : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 88 55

Voies de recours : Voir les Articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative

**10. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion :** 21 Juin 2023.

A Santa Maria Poghju, le 21 Juin 2023,

Le Maître d'Ouvrage, Le Maire, François MELA.

## DERNIERES MINUTES

N° 51

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/06/2023 le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la confusion des patrimoines et l'extension de la liquidation judiciaire de la Société Taxi Gilles Marcelli [SAS] à l'égard de :

Monsieur Gilles Marcelli  
né le 10/04/1978 à Annecy (74)  
de nationalité française  
domicilié route de Ghisoni  
rue d'e Cardeline - Quartier Fitelle  
20240 Ghisonaccia et actuellement  
e Mortelle - 20240 Ghisonaccia  
Date de cessation des paiements :  
26/06/2018  
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

et l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Monsieur Marcelli Gilles  
né le 10/04/1978 à Annecy (74)  
de nationalité française  
domicilié route de Ghisoni  
rue d'e Cardeline - Quartier Fitelle  
20240 Ghisonaccia et actuellement  
e Mortelle - 20240 Ghisonaccia  
Président de la Société Taxi Gilles Marcelli [SAS] domicilié route de Ghisoni - rue d'e Cardeline - Quartier Fitelle - 20240 Ghisonaccia  
Activité : Transport de voyageurs par taxi  
RCS Bastia : B 807 420 807 - 2014 B 583

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 52

### AVIS

Suite à l'AGE du 31/03/2023 de la société SCI UGTOM, SCI en liquidation au capital de 4.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 797.940.699, dont le siège social est Résidence Campu Longu - Lieu-dit Capella à Calvi (20260), et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Barbara LAQUERRIERE, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat.

La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 53

### AVIS

Par assemblée du 31 mai 2023, les associés de la société SCI PUNENTE, société civile immobilière en liquidation au capital de 6000 dont le siège de liquidation est chez SAS Ferrandi, ZI Puretone, 20290 BORGIO (500 339 882 RCS BASTIA), ont approuvés les comptes de liquidation, déchargé Monsieur Claude Ferrandi, demeurant rés I Minelli, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de liquidation au 31 mai 2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 54

### ARCIQUADRA SUPRANA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Porté à 300.000 euros

Siège social : Rond-Point de Lecci  
RN 198, C/o SCI Padulella, 20137 Lecci  
842 531 618 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 9 mai 2023 a décidé d'augmenter le capital social de 299.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

#### ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000 euros).

Pour avis,  
La Gérance.

N° 55

### AVIS

Suivant un acte sous seing privé en date du 15/04/2023, Monsieur CORAZZINI Xavier, demeurant sortipiani, 20251 PIEDICORTE DI GAGGIO a confié en location-gérance à Monsieur REMITI Jean Michel, demeurant Sortipiani, 20251 PIEDICORTE DI GAGGIO, son fonds de commerce de : Restaurant bar IV catégorie. Sis et exploité au Sortipiani, 20251 PIEDICORTE DI GAGGIO.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 1 an à compter du 15/04/2023 pour se terminer le 14/04/2024, renouvelable par tacite reconduction.

Les soussignés,

N° 56

### AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 30/06/2023 enregistré au SIE d'Ajaccio N°2A04P312023A00603 le 13/06/23, la SARL ESPACE BEAUTE, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N°479 293 565, dont le siège social est situé 16, rue Docteur Del PELLEGRINO, 20090 AJACCIO représentée par sa gérante, Madame Isabelle D'AMICO épouse VEZZANI domiciliée es qualité audit siège a cédé à Madame Kittiya THUPHAI épouse DOMINGUEZ, née le 21/10/1977 à MAHA SARAKHAM (Thaïlande), domiciliée 309, route de ROCCA-SERRA, résidence GENOVESE, Bât. A4, 20090 AJACCIO tous ses droits pour le temps restant à courir, à compter du 30/06/23 issus du bail commercial portant sur les locaux qu'elle occupait situés 16, rue Docteur Del PELLEGRINO, 20090 AJACCIO, moyennant le prix de 38.000€.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en dates des publications par Maître Marie COLOMBANI, Avocat au Barreau d'Ajaccio, 6, rue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 Ajaccio où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

N° 57

### CAMPING COLOMBA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Route de Baracci  
20113 Olmeto-300643418 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2023 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 58

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/06/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Espace Loisirs Méditerranée [SARL]  
Route Nationale 198

Paese Di Mare - Bt C - App. 002

20230 Santa Lucia di Moriani

Activité : Activités nautiques, locations de matériel nautiques sur les plages, initiation à l'utilisation du matériel aquatique, location de matériel aquatique à des sociétés de yachting, toutes activités liées directement ou indirectement à l'activité principale

RCS Bastia : B 828 399 253, 2017 B 314  
Date de cessation des paiements :  
20/04/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)

15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 59

### AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 6 juin 2023, les associés de la société LE TRIPLE A, dont le siège est : c/o Madame Martine PRIAUX, Rue Antoine FILIPPI 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au R.C.S. AJACCIO sous le numéro : 830 865 648, ont décidé à compter de ladite date :

De modifier l'objet social et l'activité de la société par adjonction de : « l'achat, la gestion, la location et éventuellement la vente de tous biens immobiliers ». Et de modifier la forme de la société qui sera désormais une Société Civile Immobilière.

Pour avis,

N° 60

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/06/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Autocars Santini et Santini [SARL]

76, Zone Artisanale-20217 Saint-Florent

Activité : Exploitation lignes de transports publics de voyageurs, services occasionnels d'excursions et taxis.

RCS Bastia : B 496 720 210, 67 B 21

Date de cessation des paiements :  
15/06/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)

15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010**

Actulégales.fr, avec votre journal

# Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' 

# PORTO-VECCHIO

## LANCE SON BUDGET PARTICIPATIF POUR RAPPROCHER LES HABITANTS DES DÉCISIONS MUNICIPALES



Le 14 juin dernier, la ville a mis en place cette nouvelle initiative qui permet à l'ensemble des citoyens de proposer un projet et/ou de voter pour ceux qu'ils veulent voir être réalisés

Des initiatives pour tisser davantage de liens entre la population et la vie politique. Depuis son accession aux responsabilités, la majorité municipale de Porto-Vecchio a entendu mettre en place une série d'actions qui « permettent de rapprocher les citoyens de la prise de décision ». « Nous nous sommes demandés ce que nous pouvions créer pour que le rôle citoyen d'un Porto-Vecchiais ne soit pas juste d'aller dans un bureau de vote une fois tous les 6 ans. Au-delà de l'accessibilité des élus, ce que nous souhaitons c'est qu'il y ait vraiment une construction des projets sur le territoire à laquelle puissent être associés les Porto-Vecchiais pour qu'ils ne soient pas simplement de ce qui se passe dans leur commune », explique Vincent Gambini, conseiller municipal en charge des innovations économiques, sociales et environnementales. « Nous avons mis en place toute une série d'outils comme le conseil municipal des jeunes qui a vu le jour dès 2021, mais aussi toute une série d'initiatives pour rendre la plus transparente possible

notre action municipale avec la diffusion des conseils municipaux en live sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui nous avons souhaité mettre en place une initiative un peu plus structurante et puissante qui vient toujours renforcer cette même idée d'associations des Porto-Vecchiais aux décisions politiques », reprend-il. Dans ce droit fil, le 14 juin dernier le conseil municipal a annoncé la mise en place d'un budget participatif qui sera crédité de 100 000 euros par an. « L'idée est d'allouer une enveloppe globale qui fasse partie du budget d'investissement de la commune, par le biais d'un outil financier dans lequel nous permettons aux Porto-Vecchiais de décider de la destination d'une certaine somme. Cela permet à la population de se poser les mêmes questions que les élus sur des arbitrages financiers sur des initiatives et des projets, sur la ventilation des crédits », indique Vincent Gambini. Pour ce faire, ce budget participatif donne l'occasion à tous les habitants de la cité du sel, seuls ou en groupe, sans condition d'âge, de soumettre un projet qu'ils voudraient voir réalisé. Des projets qui pourront être déposés soit via un formulaire papier, soit par l'intermédiaire de la nouvelle plateforme Demucrazia\*, spécialement créée pour jouer un rôle facilitateur d'intermé-

diaire avec la population. « Nous avons voulu donner l'outil le plus fonctionnel et le plus dynamique possible », glisse le conseiller municipal en appuyant : « Le but c'est que nous ayons une vague de projets qui nous soit soumise ».

La phase de dépôt des idées a d'ailleurs commencé dès ce 14 juin et s'étendra jusqu'à début août. Ensuite, une période d'analyse visera à étudier chaque projet pour étudier sa recevabilité jusqu'à la fin du mois de septembre. « Il faut évidemment qu'ils répondent à un intérêt général et bien sûr soient respectueux des lois et des normes en vigueur. Le projet devra aussi avoir un coût inférieur à 50% de l'enveloppe globale », souligne Vincent Gambini. « Lors de cette phase, les idées soumises par les habitants seront classées en trois catégories.

Tout d'abord, le projet pourra être écarté s'il est incompatible avec le cadre légal en vigueur ou s'il ne relève pas des compétences de la ville ou qu'il y ait une faisabilité technique, financière ou juridique qui nous l'empêche. Il y aura aussi des projets qui ne seront pas forcément sélectionnés car ils correspondent à des projets qu'a déjà la commune et qui sont financés ou en cours de réalisation. Et enfin, il y aura les projets sélectionnés qui seront soumis au vote », détaille-t-il.

La phase de vote sera de son côté découpée en deux temps. « Tout d'abord, le conseil municipal des jeunes aura la possibilité de désigner un projet lauréat », dévoile l'élue, « Puis, chaque Porto-Vecchiais pourra aller voter sur la plateforme en ligne pour l'ensemble des projets sélectionnés. Il y aura aussi des permanences de vote physiques qui seront mises en place ».

Une fois les lauréats désignés, les projets devront être réalisés dans un délai d'un an. « Ce que l'on veut c'est que les personnes et celles qui votent puissent voir le fruit de leur travail réalisé dans le monde réel le plus rapidement possible », conclut Vincent Gambini. ■ MP

\* <https://demucrazia.portivechju.corsica>

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE CASTAGNICCIA-CASINCA : Sensibiliser à la gestion de l'eau et la protection de l'environnement

La communauté des communes de Castagniccia-Casinca que préside Tony Poli recouvre un vaste territoire à la fois agricole, avec la plaine de la Casinca, et touristique avec ses longues plages de sable fin et son arrière-pays riche d'un remarquable patrimoine naturel et bâti. Elle s'étend depuis le San-Petrone et les montagnes de Castagniccia à l'ouest jusqu'à la mer à l'est et depuis le Golo au nord jusqu'au Fium'Altu au sud. Ces deux fleuves au large bassin versants, sont un élément capital. Face aux changements climatiques, leur gestion, celle de la ressource en eau et des écosystèmes est essentielle. En plus des compétences particulières de la Gemapi - dont le vice-président Balthazar Federici a la charge -, différentes actions sont menées toute l'année dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, auprès des populations et des scolaires.

Ainsi, durant les Red Days, avec des personnels de Keller-Williams [agence immobilière internationale], une opération de collecte des déchets sur les berges et l'embouchure du Golo a été organisée. Une dizaine de personnes y participaient. Le volume de déchets collectés commence à être moins important même si le ramassage restait encore conséquent : « On note un manque de civisme chez certaines personnes qui viennent déverser des déchets de chantiers, des gravats, du ciment, des chutes de carrelage... dans les méandres du fleuve alors que la déchèterie de Casinca est toute proche, remarque Martin Viollat chargé de projets Gemapi/Natura2000. Les pique-niqueurs aussi oublient trop facilement leurs bouteilles de bière vides, leurs canettes ou leurs déchets plastiques. C'est dommage. Les agriculteurs ont enclos leurs champs, au sein des communes, chacun veille à ce que rien ne soit rejeté dans le cours d'eau, à la préservation des berges. Au fil des ans et de la co-construction des projets avec la population, l'intérêt de la démarche semble avoir été compris, mais il reste encore quelques personnes qui n'ont pas conscience de la répercussion de leurs actes sur l'environnement. ».



Photos : C.G

La zone humide du delta du Golo est classée ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Elle a été en partie acquise par le Conservatoire du Littoral qui s'y est implanté à partir de 1982, elle est en zone « Natura 2000 terre » bordée par le « Natura 2000 en mer » qui préserve le grand herbier de posidonies. Depuis 2011, la Communauté des Communes a en charge le DOCOB, le document d'objectif de cet espace naturel au sein duquel depuis 2017, date de l'APPB [Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope], l'accès aux véhicules à moteur est interdit. L'importance de ces zones humides dont dépendent plus de 40% des espèces dans le monde n'est plus à démontrer. Elles sont nécessaires à la totalité des amphibiens et des poissons, elles offrent un accueil temporaire indispensable aux migrateurs, [oiseaux et poissons] et près d'un tiers des espèces végétales remarquables y sont liées. Primordiales dans la lutte contre les changements climatiques, elles absorbent et stockent l'eau durant les périodes pluvieuses, contribuant ainsi à réduire les inondations. Cette eau, libérée après les pluies, vient recharger les nappes phréatiques.

Aussi des actions sont-elles menées auprès des scolaires dans le cadre de l'opération « La rivière m'a dit ». Pour la troisième année consécutive, les élèves de trois écoles du territoire (Loretto di Casinca pour l'intérieur, Vecovato-village pour le piémont et Castellare di Casinca pour la plaine) ont participé à l'opération. « L'objectif de ce programme, souligne Martin Viollat, est d'amener les enfants à mieux s'approprier leur territoire et les enjeux qui y sont liés, d'en comprendre la continuité par les biais de ses fleuves et des différentes petites rivières et ruisseaux qui les alimentent. Nous travaillons sur le cycle de l'eau, son traitement, nous menons une réflexion concernant la gestion des déchets, leur impact sur l'environnement, sur les eaux, sur la faune et la flore. Le fonctionnement des écosystèmes est complexe. Tout est lié : le manque de civisme en matière de pollutions, de dépôts de déchets ou l'introduction d'espèces allogènes pouvant devenir invasives [c'est le cas pour la tortue de Floride] peuvent concourir à déséquilibrer l'ensemble. Il est important que ceux qui seront les adultes de demain en soient informés. » Dans les cours d'eaux, les enfants ont pu observer poissons, batraciens, invertébrés, oiseaux, pour se familiariser avec la diversité des écosystèmes. « Les élèves ont pu s'approprier la problématique d'un cours





d'eau directement sur le terrain en se rendant d'abord dans les petites rivières et ruisseaux traversant leurs communes puis avec une sortie finale à l'embouchure du Golo où une journée de regroupement a été organisée dans la zone Natura 2000 un bilan final présenté. »

Ce programme s'inscrit dans les objectifs de la DDCE, directive Cadre européenne sur l'Eau. A l'échelle régionale, il est piloté par la FNE/URVN, France Nature Environnement [Fédération française des associations de protection de la nature

et de l'environnement], avec un cofinancement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. Il a reçu le soutien de différentes structures telles : OEC, Office de l'Environnement de la Corse, CEN Corse [Conservatoire d'Espaces naturels], SPNC, Scola Pesca è Natura di a Corsica et Acqua Vanua [pirogues]. Les enfants et adolescents suivis par l'association d'éducation jeunesse LEIA ou ceux participant aux activités du CLAE de Folelli [Centre de loisir associé à l'école] ont également eu droit à des visites sur les sites avec une présentation de la richesse et de la fragilité de la faune et de la flore qu'on y trouve.

■ Claire GIUDICI - Photos C.G



### Bilan de la ressource en eau et saison estivale

Concernant la ressource en eau, l'angoisse d'une nouvelle année de sécheresse et de canicule demeure malgré les orages de ces dernières semaines. Selon le « Comité ressource en eau » de la Haute-Corse, réuni le 7 juin en préfecture de Bastia, le taux de précipitations pour le mois de mai s'est élevé de 80 à 150 mm sur la plupart des microrégions. Pour la Castagniccia, la région bastiaise, la plaine orientale et le Cap Corse, ces pluies représentent des cumuls pouvant aller jusqu'à 3 fois la normale d'un mois de mai. En Balagne, ils ont été moindres, n'excédant pas 40mm. « Globalement, l'effet des précipitations est notable sur les niveaux des nappes alluviales, souligne le Comité Ressources en eau. Cependant quelques secteurs restent en deçà des moyennes saisonnières, notamment le Cap Corse et les plaines alluviales de Marana-Casinca - sur Biguglia particulièrement. Les nappes à surveiller de façon prioritaire sont celles du Cap Corse et du Bevinco ».

Concernant les cours d'eau, l'Office Français de la Biodiversité [OFB] a constaté « des écoulements visibles dans tous les cours d'eau suivis, avec, localement, de très forts débits pour cette période ». Une situation confirmée par l'OHEC [Office d'équipement hydraulique de la Corse] qui a remarqué une hausse généralisée des débits moyens mais qui souligne que « la recharge reste inégale et la surveillance est maintenue sur les petits bassins versants. » Les barrages et retenues d'eau sont en train de se remplir, avec des valeurs supérieures aux années de référence. « A titre d'illustration, le réservoir de Stullone à Rogliano [Cap Corse] est désormais à 90% de sa capacité » précise l'OHEC.

Par ailleurs, si en mai on avait constaté une baisse des consommations d'eau à usage domestique de l'ordre de 10% et une baisse notable en arrosage agricole, c'était en raison des pluies et des températures inférieures de 1 à 2 degrés à la normale saisonnière. Les températures devraient toutefois remonter, et on prévoit un été plus chaud que les normales. Si aucune mesure de restriction n'est mise en place pour le moment en Haute-Corse, un suivi très régulier est prévu « afin de pouvoir réagir au plus vite si les données devaient se dégrader ». ■ Claire GIUDICI



Jean Chiorboli, ([linguacorsica@gmail.com](mailto:linguacorsica@gmail.com))

# MÉLANGES, HYBRIDATIONS, ET PARTICULARISMES CORSES



Église Sainte-Christine de Valle-di-Campoloro - Haute-Corse - Photo : <https://fr.wikipedia.org>

L'appartenance de la Corse à différentes zones d'influence a eu des répercussions considérables. La période à laquelle les noms de famille sont apparus et se sont fixés correspond à la période où la langue de l'administration était le toscan, dont l'influence au plan linguistique s'est renforcée pendant la période génoise dans la mesure où la « Superba » a choisi le toscan comme langue administrative. Se demander pourquoi la majorité des noms de famille en Corse a la même forme qu'en Italie équivaut à se demander pourquoi la majorité des Corses porte aujourd'hui des prénoms français. Les similitudes entre la Corse et l'Italie se retrouvent aussi entre l'île et l'Europe Occidentale en général et s'expliquent en raison de l'influence considérable de l'Église. C'est l'Église qui a rendu obligatoire le nom de famille, et, en imposant le choix d'un « nom de baptême » parmi la liste des

Saints et Martyrs, a contribué à réduire considérablement le stock de noms individuels foisonnants pendant la période cruciale du Moyen Âge (même si certains survivent dans les noms de famille). Et comme la plupart des noms de famille sont issus de noms individuels, on retrouve à peu près partout des équivalents des prénoms chrétiens ou « récupérés » par le christianisme, traduits dans la langue dominante du moment, plus ou moins adaptés aux réalités des usages locaux. La mode conserve la trace des diverses périodes historiques, et fait coexister prénoms bibliques et chrétiens, latins et germaniques, selon l'évolution de leur prestige respectif. L'idéologie fait retentir dans les cours de récréation de Corse des prénoms « surannés » comme Sampieru, Bonaparte, plus « modernes » comme Sue Helen, ou « identitaires » comme Lisandru/Lisandra qui font leur [ré] apparition dans les années 2000.

Les linguistes les plus confirmés se sont par ailleurs interrogés sur des saints «non identifiés», en relevant des «liens considérables» notamment entre Corse et Sardaigne:

L'imitation plus ou moins réussie des modèles italien ou français peut donner des formes hybrides [Etienucciu, Sgiambatti] et souvent surprenantes. La difficulté d'adaptation en français des prénoms traditionnels concerne aussi des formes fréquentes et «transparentes» [pour les érudits!]: en 1803 à Ajaccio en atteste Jacominette [cf. variantes corses Ghjacumina, italiennes Giacomina, françaises Jacquemine].

On trouve dans les poésies corses de l'évêque PM. de la Foata des litanies qui évoquent de nombreux saints au nom pas toujours très «catholique». Mais il semble que le fameux «Vescu d'Azilonu» ne soit pas le seul à «jouer avec les saints». Sur le site du Patrimoine de France on découvre qu'il existe à Cateri [2B] un tableau représentant «l'Assomption de la Vierge avec saint Servant, saint Quillicus, sainte Catherine et deux autres martyrs». Or Quillicus est introuvable hors de Corse: il s'agit en l'occurrence de Saint Cyr [martyrisé sous Dioclétien, en italien San Quirico ou Chirico]. Le même site répertorie parmi les monuments historiques l'église paroissiale «Saint-Gavin» [San-Gavino-di-Carbini 2A], «l'église Saint-Gavin» [San-Gavino-d'Ampugnani 2B], ou «l'église paroissiale Saint-Gavin» [Parata 2B]. Or il s'agirait en fait de Sain Gabin, martyrisé en Sardaigne au IV<sup>e</sup> s., connu sous divers noms notamment Gavinu et Gavino. Il est honoré surtout en Sardaigne et en Corse [où il a donné le nom de famille fréquent GAVINI]. Il n'existe en réalité aucun saint du nom de Gavin, et «saint Gavin» [pour saint Gabin] représente une «traduction» française erronée propre à la Corse, où l'annuaire actuel compte une trentaine d'inscriptions avec ce prénom [Gavin, Jean-Gavin, etc.]. En dehors de la Corse, le prénom Gavin est porté dans les pays anglo-saxons [Ecosse, Nord Angleterre à l'origine] et correspond en français à Gauvain [popularisé par les romans de la Table Ronde]. L'annuaire corse donne le nom de famille GALVANI [issu de Galvano, adaptation italienne de Gauvain] ainsi que GARBANI [très rare en Corse et en Italie] qui représente sans doute une variante avec l'alternance habituelle L/R et V/B.

Outre les conséquences nées du contact des langues et des cultures, on a une confusion entre deux saints distincts: le saint «sarde» du IV<sup>e</sup> s. saint Gabin [san Gavinu] et le saint irlandais du IV<sup>e</sup> s. saint Kevin [l'accroissement de fréquence du prénom à la mode Kevin – une quinzaine dans l'annuaire coïncide avec la perte de vitesse de Gavinu et Gavin]. On même la confusion Gabin/Kevin/Gauvain dans des sites corses où on donne la même étymologie pour «Santu Gavinu d'Irlanda» et «Santu Gavinu Sardu» [Adecec], et où l'on cite sous la même rubrique des prénoms [Gavin, Gauvain, Gavinu, Galvanu] et des noms [GAVINI, GALVANI] qui ont des origines distinctes. On note qu'au XVI<sup>e</sup> siècle «le nom curieux de Bainzo [ou Baincio] - unique à Calvi - n'était pas courant en Corse», ainsi que l'existence près de Bonifacio d'un «îlot portant le patronage de San Bainzo» [FF. Battestini 1968]. En fait le saint en question est très présent dans la toponymie, sous diverses formes [Gavinu, Gavingiu, Baingiu, Bavinzu, Bainzu, Bainsu]. Aux nombreux San Gavinu [San Gavino] il faut donc ajouter des variantes corses [IGN]: Ile San Bainsu [Bonifacio 2A], Bainzo [Pietrosella 2A], Bocca Di San Gavinu [Pietra-Di-Verde 2B],

Santo Bavinzo [Ciamannacce 2A]. En Sardaigne on dit *santugavini* pour désigner le mois d'octobre [où l'on fête Saint Gabin], et l'annuaire italien répertorie le nom de famille BAINGIU [et les prénoms Baingiu, Baingia].

Les linguistes les plus confirmés se sont par ailleurs interrogés sur des saints «non identifiés», en relevant des «liens considérables» notamment entre Corse et Sardaigne: «Solo in queste isole si incontrano Santa Mansa [Manza] e San Baingio [S. Bainzo], i cui nomi non sono riportati in alcun onomastikon» [G. Rohlf 1972]. Outre Santa Manza ou Sant'Amanza [masculin Sanctus Amantius?] l'auteur cite Santa Servanda [IGN, Santa-Lucia-Di-Mercurio 2B] inconnu ailleurs qu'en Corse et pourrait correspondre au masculin Sanctus Servandus. L'auteur note aussi pour San Sebastiano [Italie] l'abréviation corse San Bastiano relevée deux fois; quatre fois pour l'IGN: à Pieve, Biguglia, Appietto et à Zicavo [San Bastianu]. D'après le même auteur en Corse «quattro località... portano il nome del Santo Gavino», c'est-à-dire autant que dans toute l'Italie [3 en Sardaigne et 1 en Toscane].

L'ouvrage cité relève des cultes très localisés. Nous y ajoutons quelques autres informations. Santa Severa [Corse du Nord] a en Italie une importance limitée à la Sardaigne et au Latium: la toponymie ne conserve pas d'autre trace de ce culte en dehors des ces 3 régions. San Cervone [Cerberonius] concernerait 2 localités en Corse. En réalité l'IGN en donne 5: 1 en Corse du Sud [à Ocana] et 4 en Corse du Nord [Lento, Gavignana, Rebbia, Rusio, ces deux dernières sous la forme San Cervoni]. En Italie on a 1 mention à l'Île d'Elbe, 1 dans la province de Pise, 1 en Ombrie. Saint Luxor est très présent en Sardaigne [San Lussorio, Santu Lussurgiu]; en Corse on a Salusoriu et Bocca di Sarzoggiu [Valle-di-Mezana]. À Pise ou dans les environs on a San Lussorio e San Rossore. Enfin l'auteur cité observe que de nombreux saints sont présents uniquement dans la toponymie sarde, notamment «Sant'Antioco». Or Sant'Antiocu est aussi fêté à Aullène [2A] où une église lui est dédiée. Des actes anciens attestent le prénom Marie Antioche en 1841 à Ajaccio. Le dicton corse «Un'hà bisognu di vutatti à sant'Antiocu» [à l'adresse de «qui jouit d'un excellent appétit»] signifie «tu n'as pas besoin de faire vœu à saint Antiochus» [F. Etori 1984]. Une chanson [texte publié en 1961 par P.J. Milanini] évoque la foire de Sant'Antiocu: «Cu'dinari e bella lingua / C'è furtun'in Aullè / Sant'Antiocu bella fiera / Ma per me donn'un ci n'è».

Le domaine en question est inépuisable. Les «forums du Web» s'interrogent régulièrement sur l'existence de sainte Cerise qui a une statue à Fontaines [Yonne]; elle est fêtée localement, dit-on, le 5 octobre comme sainte Fleur. Des sites très érudits donnent même une longue liste de «prénoms dérivés» associés à Cerise: «Altéa; Amaryllis; Anthéa; Azalée; Bergamote» etc.; [nominis.cef.fr](http://nominis.cef.fr). Pour ne pas être en reste, signalons pour notre part Santa Chiarascia, lieu-dit de Sisco [2B] cité par un notaire du XVIII<sup>e</sup> siècle [FS. Biadelli, ceppo secondo, 1756-1760], ainsi qu'un panneau peint: la Vierge à l'Enfant dite la Vierge à la Cerise [Piazzali 2B, XIV<sup>e</sup> siècle] et un tableau d'autel répertorié par le site du Patrimoine de France: «Vierge à l'Enfant à la cerise [Soccia 2A, XVI<sup>e</sup> siècle]. ■

# CARNETS DE BORD

LE «CUL SEC» DE MACRON,  
LES ALGORITHMES QUI  
NOUS DIRIGENT ET  
LES PRIX QUI FLAMBENT  
AVANT LES JO.

par Béatrice HOUCARD



## LA BIÈRE, LES ALGORITHMES ET BEYONCÉ

Le président de la République doit-il être un homme « normal » ? François Hollande avait répondu à la question par l'affirmative, au risque de paraître banal. Emmanuel Macron, lui, envoie en permanence des signaux contradictoires : il considère que le président de la République française est assis sur « le siège vide du roi » mais se montre volontiers dans des postures familières. Quand le président est filmé dans les vestiaires du Stade de France, bouteille de bière à la main (la marque préférée de Jacques Chirac) et s'exécutant quand les joueurs de rugby de Toulouse lui demandent de la boire « cul sec », avec « et glou et glou » en fond sonore, on peut s'interroger. C'est un homme comme un autre, diront les uns, et cette scène humanise ce président réputé « arrogant ». Mais a-t-on vraiment envie que le chef de l'État ressemble à n'importe quel supporter arrosant bruyamment la victoire de son club préféré ?

Autre grille de lecture de la scène, faite notamment par des médecins : boire une bière cul sec, c'est envoyer un mauvais message. Ceux qui bataillent chaque jour contre la banalisation de l'alcool ont pu juger qu'ils étaient désavoués et que des dizaines de campagne d'information étaient fichues par terre en une seule image, prompte à se faufiler sur les réseaux sociaux. D'autant que boire une bière cul sec, ce n'est pas prendre le temps de la déguster avec plaisir.

A l'heure où l'alcoolisme recommence à frapper chez les 16-25 ans notamment, avec des pratiques tels que le « binge drinking » et les jeux à boire de l'alcool où « tout le monde est bourré en une heure », on peut rester perplexe. Sans aller jusqu'à dénoncer une « masculinité toxique » comme l'a fait la députée Sandrine Rousseau, jamais en retard d'une outrance, disons que cette publicité présidentielle n'était sûrement pas opportune.

Petit souvenir journalistique : président fraîchement élu, Jacques Chirac avait fait une visite d'une journée au Havre (ville qui vient de baptiser une superbe esplanade en son honneur). Après la visite du port, il avait rencontré autour d'une table des habitants du quartier populaire de la Mare rouge. Des éducateurs lui avaient confié qu'ils avaient fort à faire contre l'alcoolisme, qui touchait dans le quartier des gamins de 14 ans addicts à la bière. Je me souviens très bien de la réaction de Jacques Chirac, qui n'en revenait pas : « Mais alors, il faut que j'arrête de dire que je bois de la bière ! » Sage parole.

## L'ATTENTE DU CHAOS

Les jeunes tentés par l'alcool ont-ils des circonstances atténuantes ? On serait tenté de le croire en lisant l'enquête publiée le 20 juin par Le Figaro : « Qu'ils soient effarés par la crise migratoire, angoissés par le dérèglement climatique ou convaincus que cette société ne propose rien de beau, d'aucuns guettent l'effondrement, peut-on lire. Si cette attente n'est pas neuve pour les franges radicales, elle s'est diffusée à un spectre plus large depuis que le dérèglement climatique instille l'idée « que la planète court à sa perte », selon le sociologue Olivier Galland. »

Depuis le Covid et les confinements, les problèmes psychologiques se multiplient chez les jeunes, comme les dépressions et les tentatives de suicide. Les professeurs témoignent, du lycée à l'Université. Mais les plus petits sont touchés aussi : selon une étude très sérieuse de Santé Publique France, réalisée auprès de 15.000 élèves de 6 à 11 ans, 13% présentent un trouble « probable » de santé mentale : troubles émotionnels chez les filles (anxiété, déprime), troubles du comportement chez les garçons (hyperactivité, inattention).

Génération nées depuis les attentats du 11 septembre, tous subissent coup sur coup le retour des épidémies et de la guerre en Europe, la grande peur du réchauffement climatique, le terrorisme islamiste, et des faits divers probablement pas plus nombreux qu'en 1900 mais montés en épingle par les réseaux sociaux et les chaînes d'info.

L'insouciance légendaire de la jeunesse a du plomb dans l'aile et les adultes, responsables politiques ou non, ont bien du mal à proposer des réponses ou à dessiner un horizon pour l'avenir, face à des jeunes générations qui croient le chaos sur le point d'arriver. Certains semblent même appeler ce chaos de leurs vœux, afin de pouvoir tout reconstruire ensuite. Du moins le croient-ils.



Photos : Adobe Stock • Free Library

## LES DÉMONS D'INTERNET

Puisqu'on est dans le pessimisme, restons-y. C'est l'un des meilleurs livres que j'aie lus depuis longtemps. L'un des plus effrayants aussi. Avec *Les ingénieurs du chaos*, Giuliano da Empoli [qui avait déjà donné de précieuses clés pour comprendre la Russie et Poutine dans *Le mage du Kremlin*], fait une plongée chez les populistes, de Trump à l'Italie, de Steve Bannon à Viktor Orban en passant par le référendum pour ou contre le Brexit en Grande-Bretagne.

On se croit dans un livre de science-fiction où les hommes politiques sont des marionnettes sans convictions, sans programme défini, sans troupes organisées, sans parti même, puisqu'ils sont soumis au bon vouloir des algorithmes. Ce que veut le peuple, au peuple ils le donneront, l'essentiel étant de faire vaciller les élites ou prétendues telles.

Mais ce n'est pas de la fiction. C'est la réalité. Da Empoli, enquête à l'appui, montre comment, en utilisant les algorithmes, ces petites merveilles démoniaques, on peut modifier le résultat d'une élection. Exemple : lors du vote sur le Brexit, on considère que 1 milliard [1 milliard !] de messages personnalisés ont été adressés aux électeurs. De même qu'on reçoit des publicités pour des hôtels italiens dès qu'on a effectué une recherche Google sur l'Italie, lesdits messages tenaient compte de tout ce qui touchait à tel ou tel électeur : ses opinions politiques, ses goûts, ses achats, ses lectures, ses centres d'intérêt, ses recherches sur internet, ses écrits sur les forums de discussion, etc. En caricaturant, on dirait qu'un électeur aimant les Beatles aurait pu recevoir un message lui indiquant que l'écoute des Beatles sera interdite s'il vote pour le maintien dans l'Union européenne. Plus c'est gros, mieux ça passe. Une enquête est en cours à Londres pour savoir à quel point l'entreprise qui gérait ces messages a pu influencer le vote.

On n'ose imaginer ce que pourrait faire de cela une puissance hostile. Déjà, preuve est faite que la Russie réalise et distribue de fausses « unes » et de faux contenus de ministères ou de grands journaux français (Le Monde, Le Parisien) pour tenter d'influencer les opinions publiques occidentales, en les inondant de fausses nouvelles.

Dans *Les ingénieurs du chaos*, Giuliano da Empoli montre aussi comment le mouvement 5 étoiles, en Italie, a créé de toutes pièces un candidat sans idées ni projet, Beppe Grillo, en lançant sur internet un parti politique sans véritable existence. Objectif final : remplacer la démocratie participative et le système parlementaire par une démocratie directe électronique. Les Gilets jaunes avaient repris l'idée avec leur revendication du RIC [référendum d'initiative citoyenne]. Gare aux manipulations.

## EN ATTENDANT LES JO

En Suède, l'inflation a ralenti un peu en mai, passant sous la barre des 10% sur un an, mais elle diminue moins qu'ailleurs en Europe. Selon économistes et banquiers, c'est notamment la faute... de Beyoncé. Les concerts de la chanteuse, qui ont rassemblé plus de 90.000 personnes à Stockholm début mai, seraient responsables de ce ralentissement moins prononcé que prévu, selon Michael Grahm, économiste en chef de la banque Danske en Suède.

Les deux spectacles de Beyoncé auraient contribué à l'inflation en faisant grimper les prix dans le monde du tourisme (hébergement, hôtels, restaurants, vêtements, services de loisirs). Des Européens et des Américains ont en effet profité de la faiblesse de la couronne suédoise face à l'euro et au dollar pour acheter des billets à moindre coût.

Si cette analyse économique est exacte, il y a de quoi se faire du souci pour la France en 2024. Les Jeux olympiques de Paris vont en effet voir déferler des centaines de milliers de personnes, bienvenues pour le tourisme et l'économie. Mais sans doute aussi pour l'inflation. Déjà, sur le site Airbnb, les prix flambent : pour louer un logement à Paris ou aux environs entre le 26 juillet et le 11 août 2024, il faut déboursier en moyenne 200 euros par nuit. C'est souvent 400 euros, voire 800. Un petit 2 pièces dans le centre de Paris est proposé pour 1100 euros. Explication : situé au septième étage (avec ascenseur) il offre une vue imprenable sur la tour Eiffel ainsi que toutes les commodités recherchées par les clients d'Airbnb, y compris cafetière Nespresso, plaques à induction, défroisseur vapeur, ventilateur Dyson et bien sûr wifi... On connaît des habitants qui ne louent jamais leur bien et qui, cette fois, franchissent le pas : trois mille euros la quinzaine (au minimum) ça paie les vacances à l'hôtel de la Plage. Tant pis pour l'inflation...

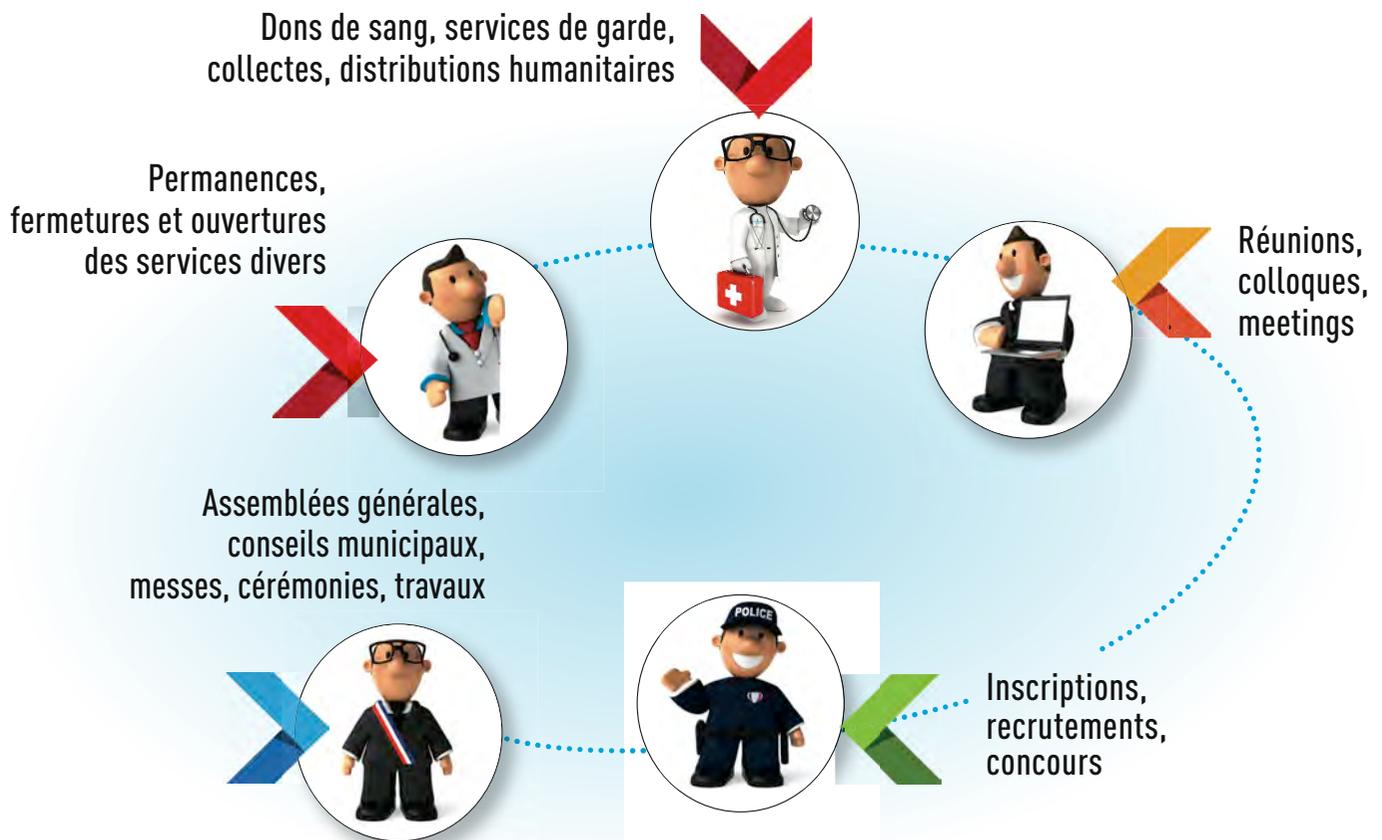
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

